

REPUBLIQUE DU BENIN

*_*_*_*_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*_*

(Huitième législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2022

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi, 16 juin 2022

Sommaire :

1. Examen de la question d'actualité relative à l'activité de dragage des plans d'eau à Togbin-Kpêvi dans la commune d'Abomey-Calavi, question posée par le député Dakpè Sossou ;
2. Examen de la question orale avec débat relative au dragage du lac Ahémé, question posée par le député Dakpè Sossou ;
3. Examen de la question orale avec débat relative à la pollution des eaux marines de la côte ouest de Grand-Popo, question posée par le député Euric Guidi ;
4. Examen de la question orale avec débat relative à l'insuffisance de salles de classe et au déficit d'enseignants dans les écoles primaires, question posée par le député Richard Allossohoun.

(La séance est ouverte à seize heures onze par Monsieur Louis Gbèhounou Vlavonou, président de l'Assemblée nationale).

* * *

* *

*

M. le président. Bonjour, monsieur le ministre ! C'est notre hôte.

Bonjour, chers collègues !
Asseyez-vous, s'il vous plaît !

(Coup de maillet)

La séance est reprise.

Première secrétaire parlementaire, veuillez donner lecture du compte rendu sommaire de la dernière séance plénière !

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA, première secrétaire parlementaire. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du mardi 14 juin 2022).*

M. le président. Interventions, s'il vous plaît !

(Inscription des intervenants)

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Un seul inscrit, Monsieur le président !

M. le président. Oui ! Donnez-lui la parole.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Hounsa !

M. Victor HOUNSA. C'est à propos de l'article 66 au sujet duquel j'avais émis quelques préoccupations, et suite auxquelles la suspension avait été décidée par le président. Je crois qu'à la reprise, l'article n'a pas été reformulé. Il avait été dit qu'il s'agissait d'une loi organique et que l'article pouvait être gardé en l'état. Si j'ai bonne mémoire, il me semble que c'est ce qui avait été dit. Je vous remercie.

M. le président. Je ne saisis pas correctement la quintessence de l'observation.

M. Victor HOUNSA. Dans le compte rendu qui a été lu, il a été dit que, suite à l'amendement que j'ai demandé, il y a une nouvelle mouture de cet article-là. Or, il n'en a pas été. C'est cela que j'expliquais. Or, à la reprise, l'article avait été gardé en l'état et l'explication donnée était qu'il s'agissait d'une loi organique.

M. le président. Oui ! J'ai compris. On en tiendra compte et puis tout sera repris correctement dans le compte rendu intégral des débats. C'est clair.

Sous réserve de cette observation, le compte rendu sommaire est adopté.

(Coup de maillet)

Merci ! Communications !

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. *(Donne lecture du décret n°2022-300 du 25 mai 2022 portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi portant régime de prise en charge et de protection des personnes victimes en missions commandées ou leurs ayants droit).*

M. le président. Ce décret de saisine est affecté à la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité quant au fond et à la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales pour avis.

Nous passons à l'ordre du jour.

A l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, nous avons quatre (4) points.

Examen de la question d'actualité relative à l'activité de dragage des plans d'eau à Togbin-Kpêvi dans la commune d'Abomey-Calavi, question d'actualité posée par le député Dakpè Sossou.

Vous savez bien que la question d'actualité obéit au principe selon lequel le député pose la question, le gouvernement répond et l'auteur de la question reprend la parole. L'innovation par rapport au nouveau Règlement intérieur, c'est que si le gouvernement le désire, il peut encore reprendre la parole. Ce n'était pas le cas avec l'ancien Règlement intérieur.

Voilà ! Cette clarification étant donnée, je voudrais prier le député Dakpè Sossou à poser sa question d'actualité.

Merci de prendre la parole, député Sossou !

Examen de la question d'actualité relative à l'activité de dragage des plans d'eau à Togbin-Kpêvi dans la commune d'Abomey-Calavi ; question posée par le député Dakpè Sossou.

M. Dakpè SOSSOU. Ma question d'actualité, relative à l'activité de dragage des plans d'eau de Togbin-Kpêvi, date seulement du 25 mai 2022.

A Togbin-Kpêvi, une localité située dans la municipalité d'Abomey-Calavi, le risque d'affrontement entre les populations résidentes et les personnels des sociétés Damala, Industrie béninoise des plastiques (IBP), Dragon et Minex-BENIN...

M. le président. Ajustez votre micro ! Voilà !

M. Dakpè SOSSOU. Ces quatre (4) sociétés agréées pour draguer le sable dans la zone, c'est élevé. Je parlais du risque d'affrontement donc qui est assez élevé. La situation est tellement critique qu'elle a suscité, rien qu'au cours de la semaine de ce 23 mai 2022, les descentes successives sur le terrain, du maire d'Abomey-

Calavi, du préfet du département de l'Atlantique, des ministres chargés des mines et du cadre de vie.

A la source de cette tension qui risque de perturber la sécurité publique, l'opération de dragage du sable dans les marais et cours d'eau environnants et ses conséquences néfastes sur le cadre de vie des populations résidentes, de la faune et de la flore.

Jadis, habitat parfait des poissons, des singes, des crocodiles, des caïmans, des varans et autres reptiles, la zone a perdu totalement, à présent, de tous ses attraits. Aujourd'hui, plus de poisson dans les eaux de Togbin-Kpêvi, plus de singe, plus de crocodile, plus de caïman, plus de varan et plus d'autres reptiles dans la zone.

Plus dramatique encore, la destruction poussée des mangroves qui renforçaient autrefois l'écosystème de cette zone située à quelques kilomètres seulement de la route des pêches où notre gouvernement a investi des milliards de francs CFA et continue d'en investir ; une situation qui rend la zone particulièrement vulnérable à l'érosion, aux changements climatiques et à l'élévation d'un niveau de mer.

Selon les informations rapportées par les populations résidentes, les sociétés agréées, qui officient sur

le site depuis dix-sept (17) ans, ne respecteraient pas les règles universelles inhérentes à une telle activité. Des engins mécaniques qui tournent sans arrêt, la reprise du dragage sur des sites récemment dragués déjà, le dragage au-delà des limites fixées par le ministère des mines et celui du cadre de vie, le dragage des propriétés privées, la destruction continue des mangroves, le dragage à des profondeurs dangereuses pour les habitations situées dans la zone. Tel est le tableau noir que présente actuellement Togbin-Kpêvi. J'y habite également pour votre gouverne.

La situation est peut-être pareille dans les autres localités du Bénin où cette activité est autorisée.

La représentation nationale, conformément aux dispositions de l'article 110 de son Règlement intérieur, s'empresse de savoir ce qui suit :

A quand remontent les premières autorisations de dragage du sable dans la zone ?

Et quel est le temps maximum pendant lequel, une même zone peut être draguée ?

Quelles sont les dates des dernières autorisations accordées aux sociétés qui officient dans la zone ?

Ces autorisations ont-elles été précédées d'études environnementales, conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en République du Bénin ?

Quelle est la profondeur d'extraction autorisée en République du Bénin et dans la zone ?

Les sociétés opérant dans la zone respectent-elles cette norme ?

Quelle est la distance officielle prévue pour séparer les zones à draguer des voies publiques et des propriétés privées ?

Les sociétés agréées pour extraire le sable à Togbin-Kpêvi respectent-elles ces distances ?

Il est prévu, au bénéfice des populations habitant la zone, la construction d'infrastructures diverses afin de compenser les conséquences néfastes liées aux coups portés à leur cadre de vie.

Est-il possible de rendre publique, la liste des infrastructures construites depuis le début de l'opération de dragage du sable de Togbin-Kpêvi ?

J'en ai fini.

Merci, Monsieur le président !

M. le président. Je voudrais prier le gouvernement de prendre la parole pour répondre aux préoccupations du député Sossou.

M. José TONATO, ministre du cadre de vie. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, mesdames et messieurs, députés à l'Assemblée nationale, je voudrais faire le devoir, je me fais le devoir de répondre, d'apporter quelques éléments de réponses aux questions posées par le député Dakpè Sossou. Nous pourrions, après les débats et les questions, les compléter par des éléments écrits.

Le dragage est une activité d'extraction minérale dont l'exercice est encadré jusqu'à présent par le code minier, objet de la loi n°2006-17 qui règlemente les activités minières notamment la fiscalité minière, les autorisations, les relations entre les exploitants et propriétaires terriens, ainsi que les conditions d'ouverture, d'exploitation et de fermeture de carrière.

Il faut signaler que ce code minier et ces textes d'application sont venus compléter le cadre juridique de référence défini depuis février 1999, en cohérence avec l'article 27 de la Constitution de la République du Bénin et qui s'est traduit par l'adoption de la loi n°98-030 du 12 février 1999

portant loi-cadre sur l'environnement.

Cette activité a été promue à partir de l'année 2009 par le gouvernement du Bénin pour donner suite aux problèmes environnementaux et à l'érosion côtière dus aux prélèvements anarchiques du sable de mer le long des plages.

En effet, avec l'interdiction du prélèvement du sable le long des plages par décret n°2008-615 du 22 octobre 2008, nous avons assisté à un boom de l'exploitation du sable hors littoral ou hors plage. De nouveaux sites du domaine continental ont été prospectés par l'Office béninois de recherches géologiques et minières (OBRGM) et des gisements de sable ont été identifiés dans la zone marécageuse du cordon médian du sable gris à blanc qui s'étend jusqu'au bord de la lagune côtière et se prolonge vers la commune de Ouidah.

Les études granulométriques et géotechniques de 2006 indiquent que ces gisements de sable sont appropriés pour la construction. Sur la base d'une évaluation environnementale stratégique, réalisée en 2003 par l'Agence béninoise pour l'environnement (ABE), et en guise de solutions alternatives à l'interdiction du sable marin, le gouvernement béninois a autorisé, dès 2007, le dragage du sable de la zone hydro

morphe, bas-fond s'étendant de Cotonou à Ouidah et délimité en périmètre dont la superficie varie entre un et dix-neuf (19) hectares.

Dans le prolongement de ces dynamiques du transfert de l'activité de dragage hors de la plage notamment dans les années 2009 et 2013, l'Etat béninois a signé plusieurs conventions avec les promoteurs.

Toutefois, et en dépit de l'appui technique et des mesures fiscales encourageantes du gouvernement béninois, cette alternative s'est faite dans des conditions d'installation d'urgence et dans nombre de cas, pour ne pas dire la totalité, en dehors du respect des règles d'aménagement, de planification tant à l'échelle régionale, nationale, que locale et des dispositions de la loi-cadre sur l'environnement.

Malgré les dispositions mentionnées dans ces conventions en matière de règles de gestion de l'environnement et du cadre socio-économique des populations, ainsi que la mise en place d'un comité de suivi de la filière de dragage du sable, force est de constater une dégradation de l'environnement due aux activités de dragage du sable, des conflits fonciers, la perturbation d'activité économique collatérale, l'activité conduisant à de multiples plaintes et contestations des populations riveraines.

C'est dans ce contexte que le chef de l'Etat a initié une étude sur la réorganisation de la filière de sable hors littoral dans les communes d'Abomey-Calavi, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo, Sèmè-Podji, les zones du lac Ahémé et de ses chenaux.

A travers son programme d'action, le gouvernement actuel a opté pour assurer aux populations, un cadre de vie sain et durable notamment dans son axe stratégique 7 : développement équilibré et durable de l'espace nationale. Dans le développement de cet axe, le gouvernement s'est fixé pour objectifs, l'aménagement équilibré du territoire et une gestion rationnelle des ressources pour un mieux-être des populations. Je voudrais préciser que l'activité de dragage de sable est principalement organisée par le ministère de l'eau et des mines auquel le ministère du cadre de vie et du développement durable à travers l'agence béninoise pour l'environnement, apporte un soutien de sauvegarde environnementale et intervient dans les activités de dragage de sable par les opérations ci-après : la délivrance aux promoteurs des carrières d'exploitation de sable, le certificat de conformité environnementale, annexé d'un plan de gestion environnementale et sociale. Le certificat de conformité environnementale est une pièce constitutive de la demande d'autorisation

d'ouverture et d'exploitation de carrières de sable que les promoteurs adressent au ministère de l'eau et des mines. Le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale, l'audit environnemental et social externe des carrières, l'inspection environnementale dans le cadre de la gestion des plaintes à caractère environnemental des populations.

Le gouvernement, à travers le ministère du cadre de vie, travaille à la préservation d'un climat de paix autour de la vie des populations. En ce qui concerne la situation spécifique de Togbin-Kpêvi, nous avons effectivement reçu des plaintes des populations de Togbin-Kpêvi contre principalement l'entreprise « Grâce de Jéhovah », qui est installée à Togbin-Daho. Les faits dénoncés par elles, recoupent exactement ceux évoqués par le député et couvrent, entre autres, le dragage de sable au-delà du périmètre attribué par le gouvernement, le non-respect de la profondeur de dragage, le non-respect de la distance de sécurité de cent cinquante (150) mètres des maisons, la destruction progressive des mangroves, l'effondrement du mur des maisons, l'émission de bruit à des heures tardives, la non réalisation des ouvrages sociocommunitaires prévus dans la convention et la dégradation des voies qui desservent les différentes localités. Il ressort que tous les

faits dénoncés ne sont pas à caractère essentiellement environnemental.

En effet, il existe des faits qui relèvent plutôt du domaine de l'eau et des mines, mais la réponse que nous apportons est une réponse globale et cela concerne notamment le dragage de sable au-delà du périmètre attribué, le non respect de la profondeur de dragage, le non-respect de la distance de sécurité de cent cinquante (150) mètres. Autant d'éléments du cahier de charges qui ne sont pas respectés et que nous travaillons à faire respecter, en collaboration avec la direction générale des mines. Il existe également des faits difficiles à vérifier, notamment l'effondrement des murs des maisons, par exemple, pour lesquelles la descente sur le terrain n'a pas permis d'avoir des éléments concrets. Pour les faits restants et qui relèvent de l'environnement, l'Agence béninoise pour l'environnement a effectué des inspections environnementales, de concert avec la direction départementale du cadre de vie et du développement durable de l'Atlantique et du Littoral et de l'inspection forestière de l'Atlantique et du Littoral.

Lesdites inspections ont révélé ce qui suit : la mangrove qui serait objet de destruction est sur le domaine de dix-neuf (19) hectares

attribués à l'entreprise « Grâce de Jéhovah Sarl » pour exercer une activité de dragage de sable. Aucune coupe de palétuviers n'a été observée dans la portion de la mangrove indiquée par la partie plaignante. Le dragage du sable trop proche des ilots de palétuviers a occasionné l'affaissement de quelques pieds de palétuviers aux abords des touffes à cause du déséquilibre créé par l'extraction du sable. L'entreprise détient un certificat de conformité environnementale et la dégradation des voies dénoncée est certainement imputable au trafic des camions mais également à l'ensemble de la circulation dans ce périmètre. Des instructions fermes ont été données à l'entreprise pour sauvegarder les mangroves car elles constituent une végétation protégée.

Ainsi, le gouvernement prend acte avec une grande attention des plaintes des populations de Togbin-Kpêvi et les aspects environnementaux sont rigoureusement pris en compte.

En ce qui concerne les questions posées, le gouvernement répond ceci :

Question 1 : à quand remontent les premières autorisations de dragage du sable dans la zone et quel est le temps maximum pendant lequel une même zone peut être draguée ?

La direction générale des mines a donné les premières autorisations

d'exploitation de sable dans la zone de Dèkoungbé/Togbin dans l'arrondissement de Godomey, en 2010, suite à l'interdiction de l'exploitation du sable marin.

Dans le but d'encourager les promoteurs, les premières exploitations n'ont pas été obligées de faire objet d'une étude d'impacts environnemental et social. Toutefois, la société « Dragon SA » a obtenu le 26 février 2004, ce certificat. La société « Grâce de Jéhovah Sarl » de monsieur Damala a obtenu, le 20 décembre 2011, le certificat pour le projet de dragage du sable lagunaire dans le périmètre P3 de Dèkoungbé/Hèdomè. La société « Minex Bénin Sarl » a obtenu, le 12 avril 2012, le certificat de conformité environnementale pour le projet de dragage de sable dans les marécages de Dèkoungbé/Hèdomè. La société « Minex Sarl » a obtenu, le 09 novembre 2015, le certificat de conformité environnementale pour le dragage du projet d'ouverture d'exploitation de sable par dragage des périmètres P4, P5 à Dèkoungbé/Togbin-Dénou. La société « IBP Sarl » a obtenu le 24 novembre 2015, le certificat de conformité environnementale pour le projet d'exploitation de sable par dragage du périmètre P6 à Dèkoungbé/Togbin-Dénou. Chaque site bénéficie d'une convention de cinq (5) ans renouvelables. Lors de l'étude sur la réorganisation de la filière de

dragage de sable initiée par le gouvernement en 2019, il est ressorti que certaines structures avaient bénéficié d'un renouvellement qui devrait prendre fin en 2020. Ces renouvellements sont accordés à la suite de visite de site organisée par la direction générale des mines et ses directions techniques. Ainsi, d'autres structures ont, à nouveau, bénéficié du renouvellement en 2020.

Question 2 : quelles sont les dates des dernières autorisations accordées aux sociétés qui officient dans la zone ?

Ces autorisations ont-elles été précédées d'études d'impact environnemental conformément aux précisions législatives et réglementaires en vigueur au Bénin ? Le dernier certificat de conformité environnementale original délivré pour l'exploitation du sable date du 24 novembre 2015, comme je l'ai mentionné plus haut. Les dernières autorisations accordées procèdent essentiellement de renouvellements qui sont aujourd'hui pour nous, dans une situation transitoire, puisque l'étude en cours va déboucher sur un nouveau cahier de charges et de nouvelles règles de dragage qui seront assorties de clauses beaucoup plus rigoureuses en matière de respect des normes environnementales.

Question 3 : quelle est la profondeur d'extraction autorisée au Bénin et dans la zone ? Les sociétés opérant dans la zone respectent-elles cette norme ?

La profondeur d'extraction dépend des résultats issus des sondages effectués, en d'autres termes, du gisement de sable exploitable disponible. Les sondages permettent, en réalité, de circonscrire le gisement de sable et d'en évaluer l'épaisseur qui peut excéder les six (6) mètres. Les dragues travaillent, aux dires des promoteurs, sur des profondeurs variant de six (6) à onze (11) mètres, chiffres entérinés par les services de la direction générale des mines. Toutefois, il faut souligner que selon la marque et la capacité de la drague, la profondeur de dragage peut atteindre quinze (15) mètres voire plus. La direction générale des mines, structure chargée du suivi de l'activité de dragage, indique que les profondeurs de dragage des sociétés de dragage détentrices d'autorisations varient effectivement entre six (6) et onze (11) mètres.

Question 4 : Quelle est la distance officielle prévue pour séparer les zones à draguer des voies publiques et des propriétés privées ? Les sociétés agréées pour extraire le sable à Togbin-Kpêvi respectent-elles ces distances ?

La distance officielle prévue pour séparer les zones à draguer des voies publiques et des propriétés privées est de cent cinquante (150) mètres. Les sociétés exploitant le sable par dragage, dans la zone de Togbin-Kpêvi, au démarrage de leur activité ont respecté ces distances. Toutefois, le dragage de sable provoquant le retrait du cours d'eau et donc de gain de terre, les populations se sont installées sur ces terres sans tenir compte de la distance de sécurité et des risques qu'elles encouraient.

Question 5 : il est prévu au bénéfice des populations habitant la zone, la construction d'infrastructures diverses afin de compenser les conséquences néfastes liées au coup porté à leur cadre de vie.

Est-il possible de rendre publique, la liste des infrastructures construites depuis le début de l'opération de dragage de sable à Togbin-Kpêvi ?

Avant le renouvellement des conventions, le ministère de l'eau et des mines, à travers la direction générale des mines, procède à la vérification de la mise en œuvre effective des prescriptions. Les principales infrastructures réalisées sont pour l'instant, essentiellement l'ouverture et le reprofilage des voies d'accès. Nous n'avons pas pu pour l'instant, faire le point exhaustif des infrastructures

réalisées dans la zone de Togbin-Kpêvi.

Par contre, nous pourrions, par écrit, faire cet exercice, mais de façon beaucoup plus large, à l'échelle de tout le périmètre de dragage. Qu'il vous souvienne qu'en 2017, le gouvernement avait été amené à suspendre, pour un mois, voire plus, l'activité de toutes les sociétés de dragage de sable pour non-respect de leur plan de gestion environnementale et sociale et c'est lorsque ces sociétés ont fait l'effort de remettre les sites au carré que nous avons relancé les activités avec pour démarche de faire un contrôle mensuel, qui est devenu après, un contrôle trimestriel.

Nous prenons devant la représentation nationale, l'engagement qu'avant l'avènement du nouveau cahier de charges qui ne saurait tarder ; puisque c'est prévu pour 2022, nous allons renforcer ces mesures de contrôle de façon à permettre aux populations d'avoir un cadre de vie plus apaisé. En définitive, le gouvernement est bien soucieux du bien-être des populations et s'emploie ardemment à l'assurer par tous les moyens à sa disposition. Il s'emploie également à garantir un environnement sain, satisfaisant et durable. De par nos actions sur le terrain, il s'agit de minimiser les impacts environnementaux et sociaux

négatifs des activités de dragage de sable dans les communautés.

Pour y arriver, le gouvernement s'est doté d'outils de suivi et de contrôle de l'environnement à savoir l'inspection environnementale, le suivi des plans de gestion environnementale et sociale et l'audit environnemental et social externe. Ainsi, plusieurs missions d'inspection environnementale ont été organisées par l'Agence béninoise pour l'environnement (ABE) et la police environnementale à l'endroit de ces promoteurs afin de les amener à respecter la législation et surtout leurs contrats.

Comme je le disais, nous prenons ici, devant la représentation nationale, l'engagement de renforcer ce dispositif de suivi et vous donnons l'assurance que les orientations qui ont été fixées par le Chef de l'Etat dans le cadre du nouveau cahier de charges nous mettront définitivement à l'abri de ces déviances environnementales que vous observez et que vous avez déplorées.

Je vous remercie, Monsieur le président.

M. le président. Merci, Monsieur le ministre du cadre de vie représentant le gouvernement !

A présent, je voudrais prier le député Dakpè Sossou à prendre la parole pour nous dire s'il est satisfait des réponses du gouvernement ou pas.

M. Dakpè SOSSOU. Le gouvernement a répondu. Je ne suis qu'un simple élément de la société. Ce que j'ai apprécié, c'est que le gouvernement est en train de prendre des dispositions pour réglementer l'extraction du sable et ses corollaires.

Je remercie le gouvernement pour avoir répondu au moins. Cela pourrait apporter un peu d'apaisement à la population de Togbin-Kpêvi dont je fais partie.

Merci, Monsieur le président ! Je n'ai plus rien d'autre à dire.

M. le président. Bon ! Le député est satisfait des réponses données par le gouvernement. Néanmoins, je voudrais demander au gouvernement s'il le désire, de reprendre la parole. Je dis bien s'il le désire. Non !

Très bien, alors, je vous prierais de faire parvenir à la représentation nationale, comme vous l'avez souhaité, les réponses que vous venez de nous donner plus les informations complémentaires approfondies que vous n'avez pas

certainement eu l'occasion de produire dans la présente réponse.

Donc, le plus tôt serait le mieux, pour les archives et pour aussi la bonne gouverne des députés.

Voilà ! Nous allons passer au second point de l'ordre du jour.

Mais ceci a la particularité d'être des questions orales avec débat. Et conformément à notre Règlement intérieur, à l'article 107.4, nous pouvons joindre les deux questions pour une seule réponse et engager un débat unique concernant ces deux dernières questions.

Donc, ceci étant, je voudrais prier une fois encore le député Dakpè Sossou à poser la question orale avec débat. Evidemment, sur le dragage du lac Ahémé. Vous avez la parole.

Examen de la question orale avec débat relative au dragage du lac Ahémé ; question posée par le député Dakpè Sossou.

M. Dakpè SOSSOU. La présente question orale est adressée au gouvernement par le biais de l'Assemblée nationale, le 20 juillet 2021.

Objet : Dragage du Lac Ahémé

Dans le cadre de la politique d'assainissement des plans d'eau, à travers la recherche de solutions basées sur une approche de gestion intégrée et au regard du degré de détérioration de plus en plus poussée des réserves ; situation attribuée à l'ensablement et à l'envasement de certaines portions des cours et plans d'eaux du Mono et du Lac Ahémé et ses chenaux, le carrefour hydraulique de Djondji a été identifié pour l'expérimentation de l'activité de dragage afin de restaurer, petit à petit, cette réserve de biosphère, les écosystèmes du lac Ahémé et ses chenaux.

En effet, ledit carrefour, qui relie les lagunes côtières de Grand-Popo et de Ouidah au lac Ahémé par le chenal Ahô, demeure le seul point de migration entre la mer et les eaux continentales, des espèces halieutiques qui font la richesse spécifique de la biodiversité de ce plan d'eau.

Avec ce projet, le gouvernement sauve non seulement la zone mais garantit aussi les activités économiques des populations côtières. Car, les travaux assureront la reconstitution des espèces halieutiques qui constituent la richesse de cette zone et sa spécificité.

Cependant, il semble subsister quelques préoccupations importantes que je souhaiterais exprimer à travers ces quelques

questionnements que je me permets d'adresser au gouvernement :

1. A quelle étape du processus de dragage nous trouvons-nous à la date d'aujourd'hui ? C'était le 20 juillet 2021 par rapport à aujourd'hui également et quelle est la suite du projet selon le planning initial ?
2. Il est ressenti un certain ralentissement dans la progression de l'exécution des travaux. Quels sont les facteurs qui pourraient expliquer cette situation ?
3. Après cette phase pilote, quelles sont les mesures qui sont envisagées par le gouvernement dans le cadre de la généralisation du dragage au niveau des autres plans d'eaux du Mono ; étant entendu que quatre (4) communes du Mono sont concernées par la situation (Bopa, Comé, Grand-Popo et Lokossa) ?
4. Quelles sont les dispositions prises par le gouvernement pour renforcer l'efficacité du dispositif de protection des plans d'eaux contre les récurrentes tentatives de recolonisation du lac par les populations ?
5. Quelle est la situation au niveau des autres plans et cours d'eaux du Bénin ?

Je vous remercie, Monsieur le président.

M. le président. Très bien ! Merci, député Sossou !

Je voudrais, à présent, inviter le député Guidi à prendre la parole pour exposer ses questions.

Examen de la question orale avec débat relative à la pollution des eaux marines de la côte ouest de Grand-Popo, question posée par le député Euric Guidi

M. Euric GUIDI. La présente question orale ayant pour objet la pollution des eaux marines de la côte ouest de Grand-Popo...

M. le président. Ajustez votre micro !

M. Euric GUIDI. D'accord ! La question a été déposée le 17 septembre 2021.

Le milieu naturel constitué de ses différentes composantes biophysiques, subit régulièrement une forte pression anthropique résultant surtout de l'urbanisation accélérée de nos villes ; des activités industrielles, des

infrastructures portuaires dans nos pays. La région maritime de la partie ouest du Bénin, précisément à Agoué dans la commune de Grand-Popo, département du Mono, est surtout concernée par cette industrialisation de la République du Togo.

En effet, il est constaté que l'exploitation des gisements de phosphate et de calcaire de Kpémé a d'énormes répercussions sur le territoire béninois.

Ces gisements se trouvent dans une stratigraphie du bassin sédimentaire côtier. Leur exploitation particulièrement, celle de l'Office togolais des phosphates (OTP), devenu l'International fertilizer group-Togo (IFG-TG) et la West african cement (WACEM), est à l'origine des bouleversements écologiques du littoral béninois avec l'apparition de grands problèmes environnementaux.

Il s'agit essentiellement de la pollution de l'air, des sols, du réseau hydrographique et de l'océan atlantique d'une part, ainsi que la destruction des écosystèmes terrestres d'autre part.

Par ailleurs, l'économie de la commune de Grand-Popo est essentiellement basée sur des activités telles que : la pêche, l'agriculture, notamment le maraîchage, et l'élevage.

La pollution marine et côtière occasionnée par les activités de cet office, qui rejette des effluents non traités des mines de phosphates dans les eaux côtières de cette localité, menace dangereusement lesdites activités.

La situation évolue depuis plusieurs années et constitue une préoccupation importante pour les populations de la commune de Grand-Popo et ses environs.

Il est donc urgent de conserver la diversité biologique et d'améliorer la qualité des eaux afin de permettre à ces populations de mieux profiter de leurs activités économiques, notamment la pêche.

Au regard de tout ce qui précède, il me paraît indispensable, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, d'interroger le gouvernement béninois sur la situation sus-évoquée. A cet effet, je me permets de formuler à l'endroit du gouvernement, les questions ci-après :

1. Quelle évaluation le gouvernement béninois fait-il par rapport aux impacts socio-environnementaux des effluents de phosphate sur les ressources biologiques et les écosystèmes marins dans cette zone menacée ?
2. Pourquoi cette situation persiste-t-elle depuis des années sans que le gouvernement ne prenne des mesures pour amener le

gouvernement togolais à cesser les préjudices causés au Bénin par les eaux usées de cette usine d'exploitation ?

3. Y a-t-il des mesures conservatoires pour permettre aux populations de cette zone côtière de pouvoir jouir à long terme de leurs activités de pêche ?

Voilà posées, les préoccupations qui m'ont amené à déposer cette question orale. Merci Monsieur le président de l'Assemblée nationale.

M. le président. Je voudrais prier le gouvernement à prendre la parole pour répondre en une seule fois aux questions posées par les deux (2) députés, concernant le département de l'environnement.

Merci, Monsieur le ministre, de prendre la parole !

M. José TONATO. Encore une fois, je voudrais remercier la représentation nationale et les députés pour leur intérêt vis-à-vis des questions environnementales et de préservation de notre biodiversité. C'est aussi le gage du développement du tourisme durable que nous ambitionnons de voir se mettre en place au Bénin.

Avec votre permission, Monsieur le président, je répondrai en deux (2) parties : la première sur le dragage du lac Ahémé et la deuxième sur la pollution observée au large de Grand-Popo.

Le lac Ahémé et ses chenaux font partie des zones humides au sud-ouest du Bénin et du site Ramsar 1017. Il est composé des plans d'eau que sont : le lac Ahémé, le chenal Ahô, le lac de Tihimey, les lagunes côtières de Ouidah et de Grand-Popo, la rivière Sazué alimentée par le lac Tohô, les lacs Ozo, Dati, Tikpan et de nombreux autres canaux et connexions situés dans la plaine inondable. Tout cet ensemble forme, avec les fleuves Mono, du Couffo et l'embouchure de la Bouche du Roy, un complexe hydrologique fluvio-laguno-lacustre avec une riche biodiversité qui joue un rôle important dans l'économie locale de la région.

Mais, de nos jours, le lac Ahémé et ses chenaux sont confrontés à un véritable problème de comblement, dû à l'érosion des plateaux et bassins versants et des berges, les mauvaises pratiques de pêche contribuant à accélérer le processus de dégradation de l'environnement et de l'écosystème. Cette situation a eu pour conséquences, la réduction considérable des captures de produits halieutiques, la migration des pêcheurs vers les pays de la sous-région, à la recherche de zones de pêche plus favorables.

Les populations restées sur place, encore plus vulnérables à la pauvreté, sont dans la précarité.

Eu égard à ce qui précède et en prenant en compte les légitimes revendications des populations, le gouvernement a initié le Programme intercommunal de réhabilitation du lac Ahémé et de ses chenaux et la création d'une zone de développement économique (PIRA). L'objectif principal du programme est, d'une part, de réhabiliter le complexe fluvio-lacustre du lac Ahémé et ses chenaux à travers des opérations de dragage sectoriels et partiels dans un processus structurant qui s'inscrit dans la durée. D'autre part, il s'agira de réaliser une zone de développement économique et touristique par l'intercommunalité afin d'améliorer les conditions de vie des communautés concernées.

Pour faciliter l'élaboration du dit programme, une étude de faisabilité économique, technique et financière a été réalisée. Les conclusions et recommandations de cette étude ont été validées par les divers organes du programme, puis adoptées en conseil des ministres, le 3 juin 2015. Le gouvernement a créé l'Agence pour le développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et de ses chenaux (ADELAC) comme agent d'exécution en charge de la mise en œuvre ordonnée du programme.

En 2016, le gouvernement a donné une impulsion au programme de réhabilitation du lac Ahémé et de ses chenaux érigé en programme prioritaire du programme d'action du gouvernement 2016-2021. Une attention particulière est ainsi accordée à la réhabilitation des plans et cours d'eau. Ainsi, le PIRA et l'Agence d'exécution sont placés sous la tutelle du ministère du cadre de vie et du développement durable. Dès lors, d'importantes actions ont été menées et des études techniques complémentaires indispensables à la mise en œuvre ont été réalisées, étant entendu que le PIRA est un programme de réhabilitation des plans d'eau pour une amélioration de la production halieutique. Il s'agit notamment de l'étude d'impact environnemental et social des opérations de dragage. Cette importante étude a permis d'identifier des impacts négatifs et positifs des opérations de dragage ; de proposer des mesures de maximisation des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs ; d'élaborer un plan de gestion environnementale et sociale du programme. La validation du rapport par une commission technique de l'Agence béninoise pour l'environnement a permis la délivrance du certificat de conformité environnementale du programme.

Ensuite, l'étude sur l'inventaire de la faune ichtyologique : elle a été

réalisée grâce à l'accompagnement scientifique du laboratoire d'hydrobiologie et d'aquaculture de la Faculté des sciences agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi. Elle a permis de collecter et d'identifier, au total, soixante-deux (62) espèces de poissons dont les spécimens sont conservés à des fins scientifiques et muséographiques.

Il y a eu, enfin, l'étude sur la modélisation hydrologique du lac Ahémé et de ses chenaux. Elle a permis de :

Fournir les données nécessaires qui permettront de comprendre le fonctionnement du régime hydrologique du lac et ses chenaux avant le dragage.

Evaluer les influences de l'instabilité de l'embouchure de Grand-Popo et le barrage hydroélectrique de Nagbéto sur le régime hydrologique du lac Ahémé et ses chenaux et proposer les solutions adéquates.

Evaluer la dynamique des différentes composantes des apports et des pertes d'eau dans le lac Ahémé et ses chenaux ainsi que leurs débits avant et après les opérations de dragage dans la perspective du dimensionnement d'ouvrage hydraulique pour la gestion des risques.

Au-delà de ces études, le gouvernement, en sa séance du 15 avril 2020, a autorisé la réalisation

d'étude technique et l'élaboration du cahier des charges devant servir de base à la sélection de l'opérateur pour l'opérationnalisation du dragage pilote du carrefour des eaux Djondji-Hounclou. En effet, le carrefour Djondji-Hounclou est la seule zone de transit et de migration des espèces halieutiques de la mer vers les lagunes et vice-versa. Mais, l'érosion des berges et l'instabilité de l'embouchure ont entraîné un comblement sans précédent de cette zone qui se retrouve être émergée selon les saisons, au point où la traversée se fait à pied en période d'étiage. Ceci conduit à couper la liaison entre les lagunes, le lac Ahémé, les chenaux et l'océan. La mise en œuvre de ce dragage prioritaire permettra : de rétablir la connexion entre les plans d'eau et la mer ; d'assurer une migration normale des espèces halieutiques entre la mer et les plans d'eau continentaux ; de réhabiliter l'écosystème aquatique à travers la réalisation des profondeurs convenables pour la survie et le développement des espèces halieutiques ; de rendre disponible un volume impressionnant de sable pour les nombreux chantiers ouverts dans l'environnement immédiat de la zone, ainsi que pour les grands travaux en cours.

Question 1 : A quelle étape du processus de dragage nous trouvons-nous à la date d'aujourd'hui ? « La date à

glisser » comme le député a bien voulu mentionner. Et quelle est la suite du projet selon le planning initial ?

La préoccupation majeure du gouvernement est d'apporter une réponse durable, par étape, à un problème complexe dont les conséquences sociales et économiques affectent les communautés de pêcheurs. Ainsi, avec l'impulsion donnée par le gouvernement, le processus de sélection d'un opérateur de dragage pour la phase pilote a été lancé. Un dossier d'appel d'offres ouvert international a été lancé en mai 2021. Plus d'une vingtaine de candidats ont exprimé leur intérêt pour le projet et sept (7) soumissionnaires ont déposé leurs offres le 25 juillet 2021. Les résultats de la commission chargée du dépouillement et de l'évaluation des offres ont été validés par la DNCMP et, l'entreprise China Harbour Engineering Company (CHEC) Limited a été désignée adjudicatrice.

L'ensemble du dossier a été soumis à l'approbation du gouvernement en conseil des ministres et la signature du contrat du marché n°4530/MEF/MCVDD/ADELAC est intervenue le 12 novembre 2021. L'opérateur a diligemment mobilisé les équipements et installé la base de vie du chantier en novembre et décembre de la même année pour le démarrage des

opérations proprement dites en janvier 2022. La cérémonie de lancement officiel des travaux a été organisée le 27 janvier 2022.

Les travaux ont sensiblement évolué depuis lors. Les sédiments dragués ont déjà atteint, au 3 mai 2022, un volume de quatre millions six cent soixante mille (4.660.000) mètres cubes, soit cinquante-trois virgule neuf pour cent (53.9%) des prévisions. Nous avons dû faire observer une pause durant le mois de mai aux fins de faire renforcer les mesures de protection de l'environnement à la suite des plaintes et des contrôles effectués par nos services techniques.

Les travaux de cette phase pilote dureront douze (12) mois et couvrent, dans les départements de l'Atlantique et du Mono, les communes de Ouidah et de Grand-Popo. Les localités de Méko, Djondji, Hâta dans l'Atlantique ; Hounclou, Gonko et Dokloboé dans le Mono sont concernées.

Après la première phase du projet, la seconde concernera le transect : Nanzounmè, dans le chenal Ahô jusqu'au niveau d'Akodéha, Wèdèmè au sud du bassin du lac Ahémé et progressivement, tous les plans d'eau seront réhabilités.

Question 2 : Il est ressenti un certain ralentissement dans la progression de l'exécution des travaux. Quels sont les facteurs qui

pourraient expliquer cette situation ?

Contrairement au dragage simple de sable dans les zones de bas-fonds pour sa commercialisation, le dragage pour la réhabilitation des écosystèmes des plans d'eau est une opération délicate qu'il faut conduire avec précaution et dextérité de peur de le fragiliser sur tous les plans. Il s'agit d'un projet multisectoriel à fort impact environnemental qui requiert que toute dégradation irréversible éventuelle de l'écosystème soit soigneusement évitée. Ceci explique les nombreuses études complémentaires réalisées qui justifient le retard observé au niveau du démarrage des opérations, exacerbant, dès lors, l'impatience des populations qui espèrent cette intervention anthropique, scientifico-technique depuis des décennies.

Il n'y a donc pas de ralentissement dans l'exécution des travaux qui ont démarré, en dehors de la pause observée en mai pour des mesures de renforcement et de sauvegarde environnementale.

Il convient de préciser qu'il a fallu aussi mobiliser des ressources nécessaires à la réalisation des travaux. Ceux de Djondji-Hounclou évalués à vingt et un virgule deux (21,2) milliards de FCFA, financés exclusivement sur le budget national, pour une superficie de deux cent huit (208)

hectares environ de plans d'eau, alors que le lac Ahémé, en dehors des chenaux et canaux associés, fait une superficie de quatre-vingt-cinq (85) à cent (100) kilomètres carrés, soit huit mille cinq cents (8.500) à dix mille (10.000) hectares.

Question 3 : Après cette phase, quelles sont les mesures qui sont prises par le gouvernement dans le cadre de la généralisation du dragage au niveau des autres plans d'eau du Mono, étant entendu que quatre (4) communes du Mono sont concernées par la situation (Bopa, Comé, Grand-Popo et Lokossa) ?

Le dragage prioritaire du carrefour critique de Djondji-Hounclou est une opération pilote qui marque le démarrage opérationnel du grand programme intégré de réhabilitation du lac Ahémé et ses chenaux. Ce programme couvre naturellement les six (6) communes riveraines du lac Ahémé que sont: Bopa, Comé, Grand-Popo, Houéyogbé, Ouidah et Kpomassè. L'opération pilote du carrefour critique de migration des espèces halieutiques estuariennes des eaux maritimes vers les eaux continentales et vice-versa, comporte des effets induits d'amélioration de la productivité de l'ensemble des plans d'eau qui communiquent entre eux. Tous ces plans d'eau (lac Ahémé, lac Tohô, rivière Sazué, lagune côtière de Ouidah et Grand-Popo, etc.) sont

reliés entre eux par des canaux jadis ouverts, mais actuellement quasi bouchés et en phase d'assèchement que le programme a identifiés pour être traités progressivement de façon appropriée afin de recréer et de redonner vie dans la durée, à l'ensemble du vaste système d'eau du complexe fluvio-laguno-lacustre.

Vous avez compris, Monsieur le président, la création de l'ADELAC, Agence d'exécution du programme, dont les moyens sont à renforcer, trouve sa justification dans une conduite rigoureuse de ce programme.

Le gouvernement, sur la base de la réalité environnementale, et de concert avec les communautés riveraines, a fait l'option stratégique d'une réhabilitation par dragages sectoriels et partiels du plan d'eau. Cette option vise à réduire les éventuelles perturbations des activités des pêcheurs et le maintien de l'équilibre écologique des écosystèmes aquatiques et estuariens. Ainsi, après la phase pilote, le processus s'étendra vers les autres localités, secteur par secteur.

Question 4 : Quelles sont les dispositions prises par le gouvernement pour renforcer l'efficacité du dispositif de protection des plans d'eau contre les récurrentes tentatives de

recolonisation du lac par les populations ?

Pour assurer la pérennisation des opérations d'assainissement des plans d'eaux et empêcher leur recolonisation par les engins et techniques de pêche prohibés et dévastateurs. Le conseil des ministres a autorisé la création, la formation et l'équipement d'une brigade de contrôle et de surveillance des plans et cours d'eaux placée sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Cette brigade est opérationnelle et organise ses patrouilles permanentes sur les plans d'eaux.

Question 5 : La situation au niveau des autres plans et cours d'eaux du Bénin : La situation au niveau des autres plans et cours d'eau du Bénin est analogue à quelques différences près à celle observée dans le lac Ahémé et ses chenaux caractérisés par le comblement et l'ensablement. L'objectif du Gouvernement est de parvenir à la réhabilitation complète de tous nos plans d'eaux en vue d'accroître la production halieutique nationale, de réduire les importations de poissons et également les risques d'inondations qui affectent les populations et les rendent plus vulnérables. Les réflexions ont d'ores et déjà démarré, avec l'appui du royaume des Pays-Bas, pour la réhabilitation et l'aménagement du lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo. Un accord de don d'un

montant d'un million (1.000.000) d'euro a été signé en septembre 2020 pour le financement des études de faisabilités techniques, économiques et financières qui déboucheront sur des infrastructures à réaliser pour promouvoir les investissements privés dans la zone.

Un consortium de consultants internationaux associé à un consortium de laboratoires et de centre de recherche universitaire de la place a été sélectionné. Il est chargé de conduire les études de faisabilité économiques et financières, lancées le 16 décembre 2021 et qui doivent être terminées en mai 2023.

Il ne vous aura pas échappé, monsieur le président, que le président de la République, dès 2017 a mis en place une commission technique qui s'occupe de l'assainissement de l'ensemble des plans d'eau du Bénin. Cette commission travaille sur le lac Ahémé, le lac Nokoué, sur la lagune de Porto-Novo et sur tous les autres plans d'eaux pour harmoniser notre démarche d'intervention et d'assainissement de ces plans là.

Sur cette première question, on peut conclure que la réhabilitation des plans d'eau est une priorité gouvernementale. Pour le lac Ahémé et ses chenaux, le programme PIRA a été initié comme une solution intégrée, dont

la mise en œuvre requiert des ressources importantes à mobiliser à l'intérieur et avec les partenaires techniques et financiers.

Après une longue période de préparation méthodique, ce programme est entré dans sa phase opérationnelle en janvier 2022, par le dragage pilote et prioritaire du carrefour des eaux de Djondji-Hounclou. Les dispositions sont prises pour faire accélérer cette phase et préparer l'extension vers les autres plans d'eau du Mono. Le programme similaire pour le lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo est en phase de formulation, avec l'appui du royaume des Pays-Bas, à travers l'Agence néerlandaise pour l'entreprise RVONL devenue Invest International.

A partir des programmes innovants et intégrés de réhabilitation du plan d'eau de notre pays, dans une démarche participative avec les acteurs à la base et bénéficiaires concernés par leur formulation, le gouvernement veille à renforcer la résilience des populations vulnérables avec des mesures d'atténuations des effets de changement climatique de notre cadre de vie.

Voilà, Monsieur le président, là où nous en sommes en ce qui concerne le programme de dragage du lac Ahémé qui est bien avancé et que nous allons boucler en principe cette année.

Avec votre permission, je voudrais aborder la question de la production marine sur la côte de Grand-Popo.

Le ministère du cadre de vie et du développement durable illustre l'option du gouvernement du Bénin d'améliorer le bien-être de tous les Béninois et de préserver l'environnement et leur cadre de vie au plan national. Ce ministère porte l'ambition de parvenir à un aménagement équilibré du territoire, à l'amélioration progressive, mais effective du cadre de vie des populations dans la promotion d'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, marines et forestières.

Dans cette optique, la vision du secteur du cadre de vie et développement durable est un développement inclusif et durable, articulé autour de villes résilientes et l'approche de mise en œuvre des programmes du secteur sera participative et inclusive. Elle intégrera aussi les synergies indispensables et le développement urbain, l'habitat et l'environnement, la rationalisation et la mise en cohérence des programmes des interventions de l'Etat et le partenariat avec les communes et les structures privées.

Au regard de cette mission, et par rapport à la question qui a été posée, le gouvernement a pris

l'initiative d'associer autour d'une stratégie internationale et régionale pour préserver ses écosystèmes marins et côtiers au profit des générations présentes et futures pour les partenaires tant au niveau international que régional. C'est pour cela que le Bénin est partie de la convention d'Abidjan qui a pour objet la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones marines et côtières de la région de l'Afrique de l'ouest, du centre et actuellement du sud.

Il y a également la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer. Elle encadre le régime juridique de la mer territoriale et l'espace aérien subjacent ainsi que du fonds de cette mer et de son sous-sol. Nous avons la convention sur la diversité biologique qui encourage les parties à créer des aires marines protégées dans le cadre de la gestion durable des ressources marines et enfin, la convention RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale.

L'objectif de cette convention est la conservation des zones humides et leur utilisation rationnelle par des actions locales régionales et nationales et par la coopération internationale en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier. Plusieurs choix législatifs et réglementaires ont été opérés permettant de rendre applicables ces textes dans le droit

positif national. A travers les textes, nous avons notre Constitution de 1990 qui a été modifiée en 2019. Nous avons la loi cadre sur l'environnement de 1999, la loi cadre relative à la pêche et l'aquaculture en République du Bénin de 2014, la loi portant régime de la faune en République du Bénin de 2004, la loi portant gestion de l'eau en République du Bénin de 2010, la loi sur les changements climatiques votée par votre mandature ici même en 2018, la loi portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale a été votée le 2 juillet 2018 et la loi sur l'hygiène publique votée en février 2022. C'est ce corpus législatif et réglementaire qui encadre notre gestion des côtes et de nos aires protégées marines.

Question n°1 : quelle évaluation le gouvernement béninois fait-il par rapport aux impacts socio-environnementaux des effluents de phosphates sur les ressources biologiques et les écosystèmes marins dans cette zone menacée ?

La pollution sur la côte ouest du Bénin à Grand-Popo est due, comme le député l'a si bien mentionné, au rejet des boues de phosphates de l'usine de Kpémé, au Togo, et des déchets générés par les populations environnantes. L'impact environnemental des rejets de boues, de phosphates a été mis en évidence par des études scientifiques

récentes dont certaines ont été validées par le gouvernement. Les résultats de ces études ont révélé des atteintes graves à l'écosystème marin, d'une part, par la contamination des ressources halieutiques, le cadmium et le fluor et, d'autre part, par la diminution constatée par les pêcheurs des ressources halieutiques dans les eaux de la côte ouest d'Agoué, à Grand-Popo.

La santé des populations de cette zone menacée est marquée par le développement de la fluorose dentaire. Il faut noter également que la zone du littoral, en l'occurrence, la partie ouest du Bénin connaît, depuis quelque temps, la dégradation de la qualité des eaux souterraines due à l'intrusion saline occasionnée par un pompage excessif pour satisfaire les besoins de lavage du phosphate par le voisin togolais.

Il y a, enfin, la production optique de l'eau de mer qui est due au changement progressif de la coloration marine au fur et à mesure qu'on s'approche. Les habitats aquatiques marins et côtiers subissent aussi des pressions venant de la production des phosphates. Or, la pollution de l'environnement marin et côtier par des ordures et déchets de tous genres est interdite par la loi cadre sur l'environnement en République du Bénin et ses articles 28 et 39. Malgré ces dispositions à la côte ouest du milieu marin béninois,

l'écosystème est pollué par le déversement constant du déchet de phosphate provenant du Kpémé, au Togo. Cette pollution qui date de plusieurs décennies est constatée depuis la frontière de Hillacondji jusqu'à plus de cinquante kilomètres de Ouidah, à Avlékété, le long de la côte béninoise. Cette forme de pollution met à mal la majorité des services écologiques attendus des écosystèmes aquatiques de cette zone affectée, en particulier, et de tout le sud Bénin, en général.

La convention d'Abidjan a adopté quatre protocoles additionnels dont l'un porte sur la gestion intégrée des océans. Lesdits protocoles ont été signés par le gouvernement et sont dans le processus de ratification.

S'agissant des déchets produits par les populations, plusieurs mesures sont prises : le projet de nettoyage, de sécurisation des plages à travers lequel les brigades ont été mobilisées de façon permanente sur ces plages. Pour leur assainissement, ce projet a été également mis en place, mais c'est la gestion concertée de ce problème que je voudrais mentionner ici qui est intervenu dans le cadre du projet WACA-RECIP qui est le programme de gestion du littoral côtier depuis la côte du Sénégal jusqu'au Bénin, voire le Nigéria qui a tout dernièrement adhéré. C'est à travers ce programme WACA que

nous avons mis en place le programme de protection côtière, le dernier segment que nous sommes en train de protéger actuellement qui va d'Agbodranfo jusqu'à la Bouche du Roy sur 33 kilomètres et qui permet d'aménager et de draguer en même temps le chenal de Gbada qui a été sérieusement affecté par cette situation. Je mentionnerai à la fin également les actions que nous avons engagées en direction du gouvernement du Togo dans une démarche de conciliation et de discussion apaisée en vue de les amener à faire les investissements nécessaires au niveau de l'usine de Kpémé qui n'est plus du tout aux normes ; mais c'est une question de discussion de pétard. Des fois, cela prend beaucoup de temps.

Question n°2 : Pourquoi cette situation persiste depuis des années sans que le gouvernement ne prenne des mesures pour amener le gouvernement togolais à cesser les préjudices causées au Bénin par les eaux usées de cette usine d'exploitation ?

La complexité des problèmes environnementaux sur la zone littorale et dans le milieu marin et côtier exige une approche de solution stratégique intégrée. Dans la mise en œuvre des outils de planification de gestion du littoral et en vue de la protection de la côte et des écosystèmes, le gouvernement a élaboré un plan de gestion intégré de la dite zone qui

s'inscrit dans le cadre global des programmes environnementaux établis par le ministère du cadre de vie et du développement durable et contenu dans les deux Programmes d'action du gouvernement.

Dans le même ordre d'idées, et pour l'amélioration de la gouvernance des océans des zones côtières, la conférence des parties Cop 10 a adopté le plan stratégique décennal 2010-2020 pour la sauvegarde de la biodiversité dans lequel les parties prenantes et les autres gouvernements ont été exhortés à assurer la conservation à long terme de la gestion et l'utilisation durable des ressources marines et de leur habitat. Dans ce cadre, la convention de la biodiversité et la convention d'Abidjan soutiennent les politiques et stratégies nationales à travers le développement de plusieurs instruments de gestion globale et intégrée des espaces marins et côtiers. Et c'est à travers ces outils, étant donné que le gouvernement du Togo a également adhéré à la même convention que nous espérons que le débat et la discussion vont se mener pour amener progressivement le gouvernement du Togo à honorer leurs engagements vis-à-vis des conventions internationales. Mais nous avons déjà créé des instruments au niveau nationale notamment la création d'une cellule environnementale pour la gestion intégrée des zones marines

et côtières, GIZ MAC, l'identification et la description des zones marines d'importance psychologique, ZIEP le rapport sur l'état de l'environnement marin, la création des aires marines protégées. C'est passé au gouvernement, nous en avons créé deux, une à Cotonou et une seconde autour de la Bouche du Roy. C'est également dans le sens de protéger et d'anticiper sur tout ce qui se passe et la planification spéciale marine.

Monsieur le président, toutes ces actions visent à réduire, voire éliminer, les pressions humaines et naturelles sur les écosystèmes marins et côtiers. Des dispositions législatives et réglementaires ont été prises pour donner une base juridique à la gestion de la zone côtière et marine au sud du Bénin.

En termes de gouvernance du milieu marin menacé, le scénario de gestion durable des écosystèmes présente un ensemble d'initiatives gouvernementales, communautaires et autres exécuté ou en cours pour un avenir radieux du milieu marin et côtier affecté. Il s'agit du scénario ALAFIA qui consiste à adopter des comportements et des pratiques éco-citoyennes qui n'entraînent pas des pressions sur les écosystèmes marins et côtiers.

Les Etats du Bénin et du Togo disposent, au niveau national, des textes qui régissent la protection de

l'environnement et les zones humides ainsi que la gestion du milieu marin et côtier pour compléter et opérationnaliser les conventions et accords internationaux qui sont signés. Et c'est sur ce plan que nous comptons vraiment sur la bonne volonté du Togo. Avec l'appui du ministère des affaires étrangères, nous avons déjà, il y a deux (2) ans, adressé après l'autorisation du chef de l'Etat, un courrier au gouvernement du Togo, pour attirer leur attention sur ces éléments et nous comptons continuer la sensibilisation, afin d'amener le Togo, non seulement à cesser la pollution par l'usine de Kpémé - nous ne sommes pas encore arrivé à un résultat acceptable - mais aussi, à mettre cette usine aux normes.

Question n°3 : Y a-t-il des mesures conservatoires pour permettre aux populations de cette zone côtière de pouvoir jouir, à long terme, de leurs activités de pêche ?

J'ai cité, Monsieur le président, la création des aires marines. Cela permet d'engager des actions nationales. Le programme de protection côtière, qui est en cours, a tout un volet de composantes d'activités génératrices de revenus pour redynamiser la pêche au niveau du chenal de Gbada. Mais en tête, la sensibilisation du gouvernement du Togo est primordiale et nous comptons vraiment sur la voie de la

diplomatie, tant entre les deux pays qu'au niveau international, pour que cessent non seulement la pollution marine occasionnée par l'usine de Kpémé, mais surtout l'érosion côtière. Vous le savez tous, la côte au niveau de Hillacondji, Agoué et Grand- Popo était une côte très stabilisée ; ce sont les actions de protection côtière arrivées jusqu'au niveau de Aného qui ont déstabilisé la côte du Bénin.

Aujourd'hui, nous sommes dans un programme régional et nous espérons que la diplomatie et la discussion vont nous permettre d'arriver à bout de ces difficultés qui sont régionales.

M. le président. Merci, Monsieur le ministre, pour les réponses qui ont été apportées à la représentation nationale !

Je voudrais, à présent, organiser le débat. Dans un premier temps, les auteurs des questions sont prioritaires. Nous n'allons pas leur limiter le temps de parole. Mais, pour le reste des députés, selon le nombre d'inscrits, nous pourrions limiter le temps de parole. Donc, tout dépendra du nombre d'inscrit.

Sur ce, je voudrais demander à la première secrétaire parlementaire de prendre les noms des intervenants.

(Inscription des intervenants)

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Monsieur le président, il y a cinq (5) inscrits.

M. le président. Il y a cinq (5) inscrits ; plus les deux (2). Cela fait sept (7). Voilà !

Donc, compte tenu du nombre d'inscrits, nous n'allons pas limiter le temps de parole. Vous donnez la parole au premier auteur, après au second et ensuite aux autres dans l'ordre des inscriptions.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Entendu, Monsieur le président !

Député Sossou, vous avez la parole.

M. Dakpè SOSSOU. J'ai posé la question. Je voudrais, à la suite des réponses du ministre, me permettre de laisser mes collègues députés intervenir. Peut-être qu'ils ont beaucoup de choses à dire.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Guidi, vous avez la parole.

M. Euric GUIDI. Je voudrais remercier le gouvernement à travers le ministre du cadre de vie et du développement durable, pour toutes ces actions menées pour régler ce problème qui est très inquiétant. C'est depuis notre jeunesse que nous observons ce phénomène, depuis le cours primaire, quand nous allions à Lomé. Et cela a perduré. C'est pourquoi, avec la pression des populations, j'ai posé cette question.

Je voudrais demander au ministre la liste de tous ces projets, parce qu'il a cité le programme WACA, la création de la cellule environnementale. Donc, les différents projets, les actions que le gouvernement a en vue, qu'il nous les envoie pour nous permettre, arrivés sur le terrain, de le dire aux populations, de les sensibiliser sur ce que le gouvernement fait et demander qu'ils aient un comportement éco-citoyen pour protéger la côte. Nous n'allons pas toujours condamner les autres, mais nous-mêmes, nous devons avoir un comportement digne pour protéger la côte.

Une fois encore, merci ! Je suis satisfait des réponses du gouvernement.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Anani, vous avez la parole.

M. Joseph ANANI. Je voudrais remercier et saluer les auteurs, les collègues Dakpè Sossou et Guidi, pour ces questions d'actualité et orales posées au gouvernement, qui permettent à nos compatriotes de comprendre combien leurs problèmes, leurs difficultés tiennent à cœur aux membres de l'Assemblée nationale que nous constituons. Ces questions montrent, encore une fois, que nous sommes là, non seulement pour voter les lois, mais aussi pour contrôler les actions du gouvernement. Je voudrais les remercier encore.

Monsieur le président, sur la première question orale concernant la protection de nos plans d'eau, précisément ce qui concerne le lac Ahémé, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les réponses apportées par le gouvernement représenté ici par le ministre du cadre de vie. À écouter ces éléments de réponses, je crois que nous pouvons nous permettre de dire que l'espoir renaît, parce que nous avons été honorés. En effet, nous avons été invités au lancement de la phase pilote qui a commencé au niveau du carrefour critique dont il vient de parler, à Djondji-Honcloun où effectivement, nous l'avons constaté par nous-mêmes. Il y avait

un certain nombre de députés des six (6) communes qui étaient représentés. Donc, nous avons vu par nous-mêmes que les choses ont démarré. La phase pilote au moins a démarré et en cela, je voudrais encore ici remercier le gouvernement et l'encourager, l'exhorter à aller avec beaucoup plus de célérité ; à surveiller les entreprises qui sont à charge de la réalisation de ces travaux, combien importants à nos communautés.

J'ai vu une communauté en liesse, j'ai entendu les discours des représentants des différentes communautés et je crois que si nous prenons ces travaux avec beaucoup de sérieux, ce serait un regain d'espoir comme je l'ai dit tantôt ; parce que, le lac est totalement ensablé et les pratiques qui s'y faisaient, les pratiques de pêche font qu'il n'y a plus de poissons. C'est ce lac qui nourrissait nos communautés et cela a obligé les gens aujourd'hui à migrer dans d'autres pays de la sous-région. Mais, à travers ces travaux qui sont lancés, je crois que les gens commencent à s'organiser pour quitter ces pays et revenir, afin de contribuer au développement de notre localité ; parce que, l'on n'est jamais heureux à l'étranger ; c'est chez soi qu'on est à l'aise et, en cela, je voudrais remercier le gouvernement et l'inviter à étendre ces travaux comme ils l'ont dit, progressivement sur les autres localités, les chenaux qui sont

programmés. Je tiens beaucoup d'assurance par rapport au gouvernement actuel et c'est pour cela que je demande que les travaux soient accélérés et qu'on finisse ; tout au moins, qu'on atteigne un niveau vraiment satisfaisant avant que le gouvernement actuel ne quitte. Parce que, si ce n'est pas fait, je ne sais pas ce qui va se passer après. Je ne sais pas quelle priorité d'autres viendront donner à ces travaux. C'est pour cela que je voudrais sincèrement demander au ministre de multiplier ses ardeurs ; je compte sur eux, nous les avons déjà vus à l'œuvre pour que nous puissions être satisfaits sur ce plan.

Monsieur le président, par rapport à la deuxième préoccupation concernant la pollution de nos eaux marines au niveau de Grand-Popo, qui s'étend, le ministre l'a dit tantôt, jusqu'à Avlékété dans la commune de Ouidah. Voyez-vous, le Bénin est un pays de paix. Le Bénin est un havre de paix au point où, certains nous prennent pour des gens lâches. Excusez-moi le terme. Nous avons vu tout autour de nous ; on nous provoque, mais à chaque fois, le Bénin privilégie la voie diplomatique. C'est une voie de sagesse pour régler ses conflits, pour régler ses problèmes avec ses voisins, mais ces voisins nous piétinent. On en fait un peu de trop. Le ministre l'a dit : cela fait des décennies que le problème de Kpémé se pose. A Kpémé, les Togolais exploitent le phosphate et

quand ils vont extraire ce qui est essentiel à eux et le vendent pour construire leur pays, ils dégagent les déchets et envoient les problèmes à nous autres ici et cela pollue nos eaux. Et depuis ce temps, les gouvernements sont restés bouche muette. Heureusement, un gouvernement de changement véritable est arrivé et nous sommes en train de voir que quelque chose a commencé. Nous voulons les encourager, non seulement à limiter, à arrêter ces pollutions, mais aussi, à protéger notre côte parce que la mer avance. Pour avoir mis des épis du côté du Togo, quand vous quittez Hillacondji pour aller à Lomé, on voit de grosses pierres qu'ils ont mises pour protéger leur côté, cela a accéléré l'érosion côtière au niveau de Grand-Popo et consorts.

Monsieur le ministre, je vous encourage pour ce que vous faites déjà. Nous avons écouté un certain nombre de programme que vous avez rappelé encore ici tout à l'heure qui sont mis en place pour pouvoir arrêter cela.

Monsieur le président, je voudrais, encore une fois, vous remercier. C'est vrai que l'eau a coulé un peu sous le pont, parce que cela fait pratiquement onze (11) mois que ces questions ont été adressées au gouvernement. Je suis heureux aujourd'hui de constater que, depuis ce temps jusqu'à ce jour, quelque chose a démarré. Et nous avons espoir que cela ira bien.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Dègla, vous avez la parole.

M. Benoît DEGLA. D'autres se poseront la question de savoir ce que cherche un ressortissant des collines dans les problèmes de dragages et d'eau ici.

Monsieur le président, dans le document qui nous a été distribué par rapport à la plénière d'aujourd'hui, il était prévu que les questions une (1) et deux (2) fassent l'objet d'un débat unique ; c'est-à-dire qu'en débattant du problème de dragage sur le lac Ahémé, nous aurions pu glisser pour nous interroger sur Togbin-Kpèvi puisque, c'est ce qui est écrit ici. Vu que cela n'a pas été, dans la pratique, ce n'est pas ce qui s'est passé, je voudrais quand même parler du problème de dragage. Monsieur le président, c'est vrai le lac Ahémé (ce nom a bercé notre enfance avec les morceaux de G.G Vickey), c'était un paradis et après, nous avons constaté et tout le monde en parle, comment ce joyau a malheureusement perdu de toute sa valeur parce que, l'accumulation des sédiments et tout ne permettant pas la survie des poissons. Comme il l'a dit, cela a fait que les Béninois se sont expatriés, nombreux en Côte d'Ivoire, au Gabon comme

pêcheurs. Ce qui est en train d'être fait est à féliciter, d'accord mais, je souhaiterais quand bien même que le plan pilote ne tarde pas et que nous ayons une politique complexe. Parce qu'il n'y a pas seulement que le dragage à faire mais il doit y avoir des volets connexes pour permettre que cela soit un tout, un développement. C'est vrai on a parlé lors du démarrage, il était question d'un certain nombre de choses mais qu'on constate vraiment que nos populations avec le dragage pourront satisfaire plusieurs pans de leur vie. C'est cela le plus important. Nous avons lancé le projet pilote mais cela ne suffira pas si on ne continuait pas et si on n'y annexait pas d'autres volets importants.

Monsieur le président, le projet du dragage au Bénin, c'est vrai ici on ne peut pas malheureusement intervenir par rapport au point 1, il se pose avec acuité et je crois qu'on va revenir là- dessus. Celui qui a posé sa question est satisfait mais nous qui avons écouté, je ne suis pas sûr que nous soyons tous satisfaits de la réponse donnée par le gouvernement. Il y a beaucoup de zones d'ombre, parce que dans une vie antérieure, j'ai eu à m'occuper, à m'interroger sur le fonctionnement de ces opérateurs et quand vous allez dans les zones de Dèkounbé aujourd'hui, ce qui s'y passe, c'est comme si on était dans un Etat de non droit. Quand vous allez à Misséssinto et à

Agassa-Godomè, c'est pareil, les entreprises chinoises s'installent sous couvert de ceux dont on n'a pas cité les noms, et ce qui s'y passe est horrible par rapport à nos populations. Donc, certainement qu'on reviendra là-dessus ou à travers les réponses que le ministre enverra s'il faut procéder autrement, nous allons le faire parce que ce n'est pas cela les réponses qui nous ont été données, il y a beaucoup de graves choses déjà. En ce qui concerne la pollution, je ne sais pas à quel point nous nous empoisonnons parce que quand on part de Grand Popo, nous allons au séminaire, nous y allons pour des activités et quand vous traversez sur la voie, vous voyez les poissons sautillant et tout, vous avez envie d'en acheter et on en achète. On ne sait pas quels sont les poissons qui sont fumés. Et tous ces poissons- là, ont consommé ces produits que l'on Jette dans nos eaux. Si je parle de pollution c'est parce que le ministre a parlé de la voie diplomatique, je crois que les réformes que le gouvernement béninois entreprend, qui sont des réformes courageuses, les positions qu'elle prend qui sont courageuses sur le plan international, sur le plan diplomatique, il ne faudrait pas qu'au nom de la coexistence pacifique qui a existé depuis des décennies-là, nous continuons de croire que des problèmes graves comme ceux- là peuvent se régler par la voie pacifique. Parce que c'est au nom de la coexistence

pacifique que ce pays-là a déplacé plusieurs de nos bornes. C'est au nom de la coexistence pacifique qu'un peu après Porga, nous avons des problèmes parce qu'on a permis au Burkina Faso de rentrer dans notre territoire sous couvert de nous construire du goudron, et aujourd'hui, nous ne pouvons pas revendiquer. Les dossiers sont dans les casiers à la Haye, à la Cour internationale et nous ne pouvons pas réclamer. Pourquoi ne pouvons-nous pas procéder autrement? Parce qu'il y a les conventions auxquelles le Togo et le Benin ont souscrit. Mais il faut porter plainte. On ne peut pas continuer de nous empoisonner et que nous nous taisions pour dire parce que la cohésion pacifique, nous sommes voisins, nous allons nous taire, je pense qu'il faudrait aller au-delà. Les conventions dont nous sommes partie, prévoient en cas de violation ce qui s'impose. Je pense qu'il faut en arriver là.

Voilà un peu, Monsieur le président, ce que j'avais à dire par rapport aux communications faites par monsieur le ministre.

Mme. Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Ahyi, vous avez la parole.

Mme Chantal AHYI. Le collègue Dègla a vraiment pris en compte mes préoccupations, pour juste

faire court, la voie diplomatique par rapport à l'Etat togolais, oui mais la fermeté et l'exigence dans le respect des conventions dont nous sommes tous signataires seraient encore mieux parce que la santé de nos populations en pâtit. Merci beaucoup pour tous les efforts que l'exécutif fait, pour placer la préservation de l'environnement et de notre cadre de vie au rang de ses priorités au niveau des actions menées.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Aden !

M. Léon ADEN HOUESSO. Je voudrais remercier sincèrement le gouvernement, parce qu'il s'est préparé correctement pour nous clouer le bec. Mais moi, je voudrais implorer son indulgence afin que par rapport au dragage, les autres localités soient vite prises en compte. Parce que les populations ont beaucoup attendu ce dragage-là. Cela fait plus de quarante (40) ans que moi je suis en train d'entendre parler du dragage à Bopa. Aujourd'hui, vous pouvez marcher plus de deux (2) kilomètres sur la largeur du lac sans être immergés. Donc, cela a fait que les jeunes bras valides ont déserté les localités à cause de la pauvreté du lac.

Je voudrais demander à ce que le gouvernement s'empresse pour

trouver de financements pour les autres phases.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Sanni !

M. Sanni MAMA. Je pense que le député Dègla a déjà pris en grande partie mes préoccupations, j'ai cru entendre que par rapport aux conventions par rapport à l'agrément qu'on a donné à ces sociétés de dragage, que cela date déjà de 2006-2007 jusqu'à 2020, si mes souvenirs sont bons. Mais, j'ai cru entendre dans l'explication de monsieur le ministre que ce sont les populations qui sont venues s'installer après que les gens ont eu ces agréments- là. J'avoue à ce niveau- là, je ne suis pas très d'accord. Parce que c'est des populations qui sont là depuis des années, des décennies. Ce que je voudrais demander au gouvernement, c'est qu'il y a un problème qui se passe et un problème très grave où on a vu plusieurs fois ces populations qui habitent ces zones de dragage, pousser leur cri de cœur parfois même manifester et bloquer les camions qui vont chercher le sable. On a souvent vu cela au niveau des médias. Donc, je voudrais inviter humblement le gouvernement, nous reconnaissons et nous voyons tout l'effort que le gouvernement fait à ce niveau- là mais je voudrais que le ministre attire,

c'est-à-dire tout ce qu'il doit faire pour qu'il aille sur le terrain lui-même, je demande personnellement au ministre, avec son équipe, pour aller constater de quoi il s'agit. Parce que les populations sont là et les gens sont venus pour commencer leur dragage mais ce qui se passe là est extrêmement grave.

Mme. Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Ahyi !

Mme Chantal AHYI. C'est vrai que nous avons vu toute l'attention et tout l'arsenal qui est mis en place justement à l'effet de la préservation de l'environnement et que toute une batterie de mesures sont mises en place autour du lac Ahémé et ses chenaux. Je voudrais savoir quid du lac Nokoué, puisque les législatures passées en ont fait vraiment ... Ont fait référence au dragage justement du lac Nokoué et là on n'entend rien du tout. Quand est-ce que le gouvernement compte prendre des mesures pour entamer cela ?

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. C'est la dernière.

M. le président. Voilà, dernier intervenant. Alors, chers collègues,

au terme de l'article 108.4 du Règlement intérieur, après l'audition du dernier orateur, le président peut donner la parole au représentant du gouvernement s'il le désire. Donc, au terme de cet article, je voudrais demander si le gouvernement désire reprendre la parole. Oui monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. José TONATO. Monsieur le président, je voudrais réitérer toute ma reconnaissance pour l'intérêt porté à ces questions environnementales et d'amélioration de notre cadre de vie dans des écosystèmes très fragiles qui demandent une approche complexe mais relativement maîtrisable. C'est ce que le gouvernement essaye de faire et je voudrais rassurer les députés pour dire qu'en ce qui concerne la question de la pollution marine, nous combinons effectivement la démarche diplomatique mais nous ne perdons pas de vue la nécessité d'utiliser les outils internationaux pour nous faire entendre et obliger le Togo à respecter les conventions internationales. C'est déjà engagé, et nous allons suivre cela avec toute la rigueur que cela mérite, comme vous le savez, pour les démarches que le gouvernement fait.

Sur la deuxième question concernant le lac Nokoué, et les

autres plans d'eau notamment la lagune de Porto-Novo, nous avons déjà un cadre de partenariat avec le royaume des Pays-Bas, je l'ai dit, où sur la base de ressources d'un million (1.000.000) d'euros mobilisés, nous sommes actuellement en train de conduire les études techniques de faisabilité et les études économiques en vue d'identifier les actions à mettre en œuvre sur le lac Nokoué et sur la lagune de Porto-Novo. Le programme réinventé « la cité lacustre de Ganvié » améliore déjà le cadre de vie. C'est une partie du lac Nokoué et la commission nationale que le chef de l'Etat a mise sur pied et qui comprend le ministère du cadre de vie et le ministère de l'agriculture, le ministère de l'eau et tous ceux qui sont intéressés par la question du cadre de vie et l'environnement des écosystèmes aquatiques et marins, cette commission travaille sur une dimension nationale et donc aucun périmètre, aucune zone ne sera laissée pour compte. Je voudrais vous en donner l'assurance.

M. le président. Avec l'intervention du représentant du gouvernement, le débat est clos sur cette question. Nous passons au quatrième point de l'ordre du jour. Au quatrième point de l'ordre du jour, nous avons programmé un débat au sujet de l'insuffisance des salles de classe et du déficit

d'enseignants dans les écoles primaires. Cette question est posée par le député Richard Allossohoun. Il est là ?

Mme. Sofiatou SCHANOU AROUNA. Oui !

M. le président. Bon ! Voilà ! Vous avez la parole pour poser votre question.

Examen de la question orale avec débat relative à l'insuffisance de salles de classe et le déficit d'enseignants dans les écoles primaires ; question posée par le député Richard Allossohoun.

M. Richard ALLOSSOHOUN. La rentrée des classes est devenue effective dans nos écoles maternelles et primaires depuis le seize septembre 2019. Les dispositions ont été prises par le gouvernement pour assurer une rentrée apaisée sur toute l'étendue du territoire national. Cependant, des problèmes persistent et risquent de compromettre les efforts du gouvernement, d'assurer un enseignement de qualité à nos enfants. En effet, le constat au niveau des écoles primaires de nos différentes localités, fait état d'une

insuffisance grave de salles de classe. Cette situation connue de tous depuis des années est de loin d'être résolue du fait des effectifs sans cesse croissants de nos apprenants. Par ailleurs, il nous a été donné de constater que des classes ont été fusionnées. C'est ainsi que dans des écoles, les écoliers des classes de CI se retrouvent ensemble avec ceux des classes de CP. Les écoliers des classes de CE1 sont mis ensemble avec leurs camarades des classes de CE2 tandis que des écoliers des classes de CM1 sont avec ceux des classes de CM2. Des écoles jadis de six (6) classes sont réduites à trois (3) classes entraînant du coup une surpopulation des effectifs. De Matéri dans l'Atacora en passant par Kataban dans la Donga, Tchatchou dans le Borgou, à Aplahoué dans le Couffo, la situation est quasi identique et n'est pas de nature à garantir de bonnes conditions de travail des enseignants et une meilleure assimilation de l'enseignement au niveau des apprenants.

C'est pourquoi, conformément à l'article 106 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, il est demandé au gouvernement de bien vouloir fournir à la représentation nationale les réponses aux questions ci-après :

1. Quelles sont les raisons qui justifient la fusion des classes dans nos écoles primaires ?

2. Quelles sont les mesures envisagées par le gouvernement pour régler les questions d'effectifs dans les salles de classe ?
3. Quelles sont enfin les dispositions que le gouvernement entend prendre pour combler le déficit d'enseignants dans nos écoles ?

M. le président. Aux termes de l'article 108.1 du Règlement intérieur, la question orale avec débat est appelée par le président qui peut en fixer le temps de parole imparti à son auteur.

Le ministre compétent y répond à l'article 108.2. Nous sommes à ce niveau.

Je voudrais prier le ministre compétent à prendre la parole pour répondre à la question ou bien aux questions du député.

Merci, monsieur le ministre, de prendre la parole !

M. Salimane KARIMOU, ministre de l'enseignement maternel et primaire. Monsieur le président !

Messieurs les députés à l'Assemblée nationale ;

Mesdames et messieurs ;

Je voudrais, à la suite de mon collègue, remercier la représentation nationale, quant à sa préoccupation vis-à-vis des questions d'éducation au plan national. Les questions qui nous sont adressées participent à l'amélioration de la qualité de l'offre éducative dans notre pays. Le contexte général nous oblige à rappeler d'où nous sommes partis depuis 2016 et où nous en sommes aujourd'hui, avant de revenir aux questions précises posées par le député.

De façon générale, je voudrais que nous retenions qu'en 2016, nous étions arrivés avec un déficit de plus de douze mille (12.000) salles de classe ; avec un déficit de plus de douze mille (12.000) enseignants au niveau du sous-secteur des enseignements maternels et primaires. Et au-delà des questions d'accès, nous avons également constaté que s'agissant de la qualité de l'offre éducative, le Bénin était pratiquement dans le creux des vagues.

(Problème de micros)

M. le président. Allez-y !

M. Salimane KARIMOU. Je peux continuer ?

M. le président. Oui continuez !

M. Salimane KARIMOU. C'est ce qui a justifié l'inscription au programme d'actions du gouvernement 2016-2021, une série d'actions s'agissant de l'accès de l'équité de la rétention et également de la qualité. C'est ce qui fait que dans le Programme d'actions du gouvernement (PAG) I, nous avons inscrit la construction de six mille (6.000) salles de classe durant le quinquennat. Nous avons inscrit la réfection de quinze mille (15.000) salles de classe au cours du quinquennat. Nous avons également donné des chiffres s'agissant de l'amélioration de la qualité de l'offre éducative, s'agissant des apprentissages ; et nous avons envisagé en début de scolarité, passer d'un taux d'environ 10% de réussite à un taux tout au moins de 75%. Et en fin de scolarité, nous avons prévu passer d'un taux de 31% à peine en matière de qualité à environ 80-95%.

Ceci étant, lorsque nous avons présenté le bilan il y a quelques jours, nous avons rendu compte à la nation comme quoi, tous ces objectifs ont été atteints et à certains endroits même dépassés. Alors, si je reviens à la question précise qui a été posée.

La première, s'agissant de la fusion, qu'est-ce qui justifie la fusion de salles de classe ?

Je voudrais, à l'entame, dire qu'il y a une différence entre fusion de salles de classe et classes multigrades. La fusion nous était obligée dans le souci du gouvernement en son temps, de gérer de façon rationnelle les ressources de l'Etat.

Qu'est-ce que nous mettons dans cette gestion rationnelle des ressources, notamment les ressources humaines et les ressources financières ? C'est que le constat également à travers l'état des lieux en 2016 avait montré qu'à certains endroits, on avait des classes avec un effectif de quatre-vingt (80) apprenants par enseignant. Ailleurs même, cent-vingt (120) et ce sont des cas isolés. Nous en avons à côté qui avaient à peine dix (10) apprenants par enseignant. Et lorsqu'on a fait le point au plan national, on a constaté que c'était les cas les plus récurrents, c'était les plus nombreux ; donc conclusion, c'est que nous avions d'enseignants qui étaient pratiquement sous employés parce que les principes de l'école de qualité fondamentale ont défini entre autres comme ratio par enseignant, pour s'assurer que l'enseignant est utilisé à bon escient un effectif de cinquante (50) apprenants au moins. C'est au-delà de cinquante (50) apprenants quand cela se multiplie

par deux (2) qu'on peut envisager soit un dédoublement. Au même moment, on demandait à l'Etat de recruter d'enseignants.

Alors, lorsque nous avons fait les évaluations, on a constaté que tout au moins si on concentrait nos efforts dans les centres urbains et notamment dans les complexes scolaires, et je voudrais expliquer ce que nous mettons dans les complexes scolaires. Les complexes scolaires, c'est des écoles primaires qui ont au-delà d'un groupe, c'est-à-dire on a un module de six (6) classes fois deux (2), fois trois (3), fois quatre (4) et qui fonctionnent régulièrement qu'on dénomme généralement des groupes pédagogiques. Lorsque vous avez une école qui n'a qu'un seul groupe, c'est-à-dire qui ne contient que de modules de CI au CM2 seulement ou bien cela s'arrête à trois (3) classes ou bien à quatre (4) classes, c'est une école, ce n'est pas encore un complexe scolaire. Alors nous avons fait le point et on a constaté qu'au plan national, il y avait plusieurs complexes scolaires qui étaient en sous-effectifs par rapport à la norme que j'ai défini tout à l'heure. Pas très loin de nous ici, on va constater qu'au niveau de l'école urbaine centre de Porto-Novo, jusqu'au moment où je vous parle, il y a encore plusieurs salles de classe fermées sans apprenants. Pour mieux gérer les ressources d'Etat comme je disais tantôt, il fallait redéployer ces enseignants

tout au moins en attendant que l'Etat n'en recrute pour desservir d'autres localités. C'est ce qui a justifié le fait qu'on a pu redéployer ces enseignants en mettant ensemble dans un même complexe les cours identiques de façon précise, je ne veux pas dire quand on parle de cours identiques, qu'il s'agit des cours d'initiation (CI) du groupe A et cours d'initiation (CI) du groupe B, par exemple. Ce sont ces deux salles de classe-là qu'on peut mettre ensemble dans le cadre de fusion. Lorsque les effectifs ne sont pas au-delà de cinquante (50). Pareil pour d'autres cours. CP-CP, CE1-CE1, ainsi de suite. C'est ce qui m'amène tout à l'heure à faire la différence entre la fusion et les classes multigrades. Alors, les classes multigrades se sont imposées dans les localités où on n'a pas de complexe scolaire mais on a un seul groupe et cela, ce n'est pas lié à l'insuffisance ou au déficit d'enseignants. C'est lié au fait que l'école étant en progression, dans les textes, il est prévu que les extensions se fassent tous les deux ans, pas tous les ans. C'est-à-dire lorsque vous créez l'école une année, l'année I par exemple, l'année suivante, elle n'est pas autorisée à ouvrir une deuxième classe. Donc, c'est deux ans après qu'elle est autorisée à ouvrir une deuxième classe. Alors, ce qui crée d'office là peut-être de champ de déperdition pour certains apprenants qui ne retrouveraient pas leur classe l'année qui suit.

Alors, pour éviter cette déperdition parce que peut-être l'école la plus proche est peut-être à plusieurs kilomètres, on a préconisé le principe de classes multigrades. C'est-à-dire premier niveau et deuxième niveau, pas le même niveau. On prend les élèves du CI qu'on peut mettre ensemble avec les élèves du CE1. On prend les élèves du CP qu'on peut mettre ensemble avec les élèves du CE2 et ainsi de suite. Ça, ce sont des classes multigrades. Les enseignants ont été formés pour cela parce que c'est une pratique pédagogique qui existe. Donc, je disais tantôt que c'est à différencier de la fusion. La raison de la fusion, c'est pour mieux gérer les enseignants que nous avons, c'est pour gérer au mieux les ressources de l'Etat donc cela nous a permis de gagner en 2017, trois mille six cent un (3.601) enseignants qu'on a redéployé pour diminuer le déficit de douze mille (12.000) constatés. Cela est la raison fondamentale de la fusion. Et c'est en attendant cela que l'Etat devait s'organiser pour recruter alors qu'il vous souvienne qu'on était en début de mandat. Il fallait faire quelque chose au plus pressé pour que les apprenants dans les écoles aient d'enseignants.

Au même moment, une mesure dont on n'a pas fait cas également ici pour gérer le déficit en début de mandat, c'est qu'on avait constaté que dans les structures centrales du ministère, les postes sédentaires, il

y avait plus d'enseignants capables encore d'enseigner qui étaient aux postes sédentaires. Alors, on a sorti des critères comme quoi tous ceux-là qui n'avaient pas encore quinze (15) ans de service et qui n'étaient pas des malades grabataires ou qui ne détiennent pas de certificat médical numéro 1 pourraient encore retourner dans les classes. On a donc encore renvoyé sur le terrain trois mille huit (3.008) enseignants. Quand on met les deux ensembles depuis 2017, on a commencé par gérer le déficit de cette façon-là.

Voilà la raison fondamentale de la fusion !

Je précise que cette fusion-là n'a concerné que les complexes scolaires en milieu pratiquement urbain, sauf dans les chefs lieux d'arrondissement où on a encore de complexes scolaires qui n'avaient pas l'effectif requis. Je donne de chiffres en disant qu'au moment où je vous parle encore, nous avons sur le terrain aujourd'hui, plus de trois mille (3.000) salles de classe inoccupées, fermées pour manque d'apprenants.

C'est vrai, la nuance à apporter, c'est qu'il y a une certaine disparité régionale qu'il faut prendre en compte. Qu'est-ce que nous mettons dedans ?

Au moment où on parle disons de sureffectif ailleurs, il y a de déficit à certains endroits. Cela veut dire

que le besoin d'infrastructures continue de se poser à certains endroits. Ce sont les disparités. Disparité également par rapport au déploiement des enseignants. Il y a des endroits où vous avez les enseignants au grand complet pour des cours, pour plusieurs raisons et ailleurs, vous avez des localités où vous avez du déficit d'enseignants. Voilà comment on gère ces disparités pour le moment !

De façon fondamentale, par rapport aux infrastructures scolaires, à l'heure actuelle, on ne peut pas parler encore de déficit en matière d'infrastructures scolaires, d'autant plus qu'on en a d'inoccupées. Cependant, dans le Programme d'actions du gouvernement II (PAG II), 2021-2026, on a reconduit les mêmes projets que dans le PAG I, c'est-à-dire construction toujours de six mille (6.000) salles de classe parce qu'il y aura d'extension à faire donc on va créer de nouvelles écoles. Il y aura également des départs à la retraite. Voyez-vous ? Je veux parler de création, également d'extension, donc de nouvelles classes à créer. Ce qui fait qu'on est tenu de construire toujours.

Mieux, je ne vais pas oublier ce chiffre-là, les mesures prises par le gouvernement ont abouti il y a quelques instants 2019-2022 à ce que nous connaissions déjà une légère progression de la scolarisation. Le taux de

scolarisation aujourd'hui évolue déjà légèrement autour de 2,3% ; ce qui veut dire qu'on doit pouvoir anticiper en mettant en place des infrastructures scolaires. C'est pourquoi dans le PAG II, on a prévu encore construire six mille (6.000) salles de classe. Les deux questions sont liées. C'est pareil pour le problème d'enseignants.

Je dois dire également qu'on a prévu dans le PAG I, le recrutement de dix mille (10.000) enseignants. C'est ce qu'on avait prévu.

Après cette fusion qui a permis de gagner ces enseignants qui ont été redéployés, qui n'ont pas été licenciés après le redéploiement de ceux qui étaient aux postes sédentaires en 2019, l'Etat a recruté dix mille six cent quatre vingt six (10.686) enseignants aspirants qu'on appelle aujourd'hui les aspirants au métier d'enseignant. Dans l'entendement du gouvernement, c'est que, déjà en 2019, on devrait finir avec le déficit d'enseignants parce qu'on a fait tous les calculs et on s'est dit qu'en ce moment-là, si on recrutait les dix mille six-cent-quatre-vingt-six (10.686) enseignants, on aurait comblé tout le déficit que ce soit à la maternelle qu'au primaire. Et l'Etat y a mis les moyens et on a organisé les tests. La base de données est là, elle est riche. On a puisé dans la base de données. On a déployé des gens mais malheureusement, ils n'ont pas

tous rejoint ; ce qui fait qu'aujourd'hui depuis 2019, on continue de drainer encore du déficit. La base de données étant toujours là, on continue de l'utiliser. Actuellement, le gouvernement est dans la logique de pouvoir recruter pour la rentrée prochaine d'enseignants en bonne et due forme et des professionnels.

Voilà un peu ce que je peux dire par rapport aux différentes questions qui sont posées comme éléments de réponses !

Les questions d'effectifs, cela varie d'un endroit à un autre. Les questions de déficit, elles se présentent comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure.

Mais, en réalité, s'agissant des infrastructures, je confirme qu'il y a des disparités mais on ne peut pas raisonner en terme de déficit aujourd'hui parce qu'il y a plusieurs salles de classe qui sont encore inoccupées et malheureusement beaucoup sont en train d'être vandalisées. Même dans les milieux urbains, j'en ai vu. Au cours de l'année scolaire qui est en train de s'achever, j'ai visité quelques localités. Les portes sont parties. Les fenêtres sont parties. Les mobiliers sont partis et j'ai interpellé même certaines autorités au plan local. Il y en a que j'ai découvert. Le maire n'est pas loin du complexe scolaire, grand complexe scolaire. Le maire est à côté. Le préfet est à

coté. Le commissariat est à coté. J'ai dit, mais vous êtes là. Même les toitures, les gens les emportent. Et ce sont les centres urbains. Je dis si les effectifs reviennent et on procède à la diffusion, on reconditionne, alors, où est-ce que les enfants vont rester plus tard ? Cette année scolaire qui est en train de s'achever, on a déjà réorganisé, on est retourné sur le terrain pour voir si on peut reprendre certaines classes fusionnées. Cela a commencé, on a repris, mais du fait que certaines écoles ont perdu leurs infrastructures et leurs immobiliers, on n'a pas pu renvoyer les enseignants dans ces écoles-là. Elles sont restées comme cela.

Voilà, monsieur le président, chers députés à l'Assemblée nationale, la situation par rapport aux préoccupations que vous avez bien voulu partager avec nous !

M. le président. Merci, monsieur le ministre ! Nous allons réorganiser le débat. En dehors de l'auteur de la question, nous allons prendre les inscriptions.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. (*Inscription des intervenants*). En dehors de l'auteur, j'ai dix autres inscrits.

M. le président. Oui, c'est une question qui impacte toute la population. C'est une question qui intéresse bon nombre de nos mandants et je ne pense pas qu'ils puissent limiter le temps de parole. Les députés ont fait la preuve tout à l'heure que lorsque leurs préoccupations ont été pris en compte par leurs prédécesseurs, ils se sont déportés, ils ont gentiment décliné l'offre et ils sont passés. Donc, je compte bien sur la sagesse des députés.

Passez la parole à l'auteur de la question.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Allossohoun !

M. Richard ALLOSSOHOUN. Je voudrais dire merci aussi au ministre des enseignements maternel et primaire pour les éléments de réponse apportés à ma préoccupation. Toutefois, je voudrais revenir sur la question liée à la fusion des salles de classe. Je crois dans le contenu de l'arrêté ministériel n° 88, c'est bien signifié que la norme d'une moyenne de classe fusionnée doit tourner autour de quarante-cinq (45) et cinquante (50). Et sur le terrain, je voudrais signaler à monsieur le ministre que cet aspect n'est pas observé. Il y a des salles fusionnées qui comptent jusqu'à environ quatre-vingt (80) élèves.

On se demande dans ces conditions, comment est-ce que l'enseignant peut parvenir à encadrer tous ces apprenants-là ? Et quels sont les moyens dont il dispose pour transmettre le savoir pour lequel il est venu à l'école ? Je crois que ce problème est un peu partout. Nous l'avons vérifié et je recommande à ce que ce point de l'arrêté soit bien suivi et bien réglementé, bien puni si éventuellement, il y a des complexes scolaires ou des établissements qui ne respectent pas cela.

En ce qui concerne le déficit d'enseignants, je crois qu'on a pris bonne note. Nous sommes suffisamment informés sur la question.

Je voudrais féliciter pour finir le gouvernement pour tous les efforts qui sont faits pour un enseignement de qualité à nos apprenants.

Je souhaite aussi un programme spécial, pour finir avec tous les maux qui minent l'enseignement à la base. C'est très important pour la postérité et le devenir de notre pays.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Nobimè !

M. Patrice NOBIME. Je remercie l'auteur de la question et monsieur le ministre. Comme enseignant, vous nous enseignez d'annoncer notre plan. Je veux voir l'œuvre. J'irai sur le terrain, je vais vous apprécier par rapport à vos efforts, mes reproches et maintenant ma doléance. Vous êtes venu trouver une situation. Je remercie le gouvernement d'avoir trouvé en votre personne le cerveau qui puisse vraiment faire le travail et votre engagement. Plus d'une fois j'étais à la télévision, j'ai vu comment les enseignants vous lapidaient et pourtant vous avez tenu. C'est le lieu de vous adresser nos reconnaissances. Vous êtes bon. Patrice Talon a trouvé un cerveau.

Monsieur le ministre, vous avez depuis ce temps essayé de corriger cette situation catastrophique depuis qu'on a annoncé la gratuité des filles et la scolarisation au primaire. Il y a eu des écoles en bois, en cage, des trucs temporaires et même dans notre ville de Cotonou vers Zogbohoué et autres, vous avez beaucoup d'écoles dans une situation vraiment catastrophique, abandonnées. Vous vous attellez à corriger, certes, mais j'ai été un peu "choqué" par une de vos réponses tout à l'heure : trois mille (3.000) classes, par où et puis fermer. Est-ce à dire que vous ne faites aucune statistique, aucune étude préalable avant de construire les écoles ? Cela m'a mis un peu

sur les nerfs, pour qu'on sache que si nous construisons trois mille (3.000) écoles ici, on n'aura pas d'écoliers, autant d'enseignants, d'instituteurs et c'est après que vous vous êtes rendu compte. A ce niveau-là, je n'ai pas été très bien dans ma peau d'appréciation.

Monsieur le ministre, nous sommes très souvent les personnalités politiques les plus approchées, nous sommes perméables. Tout le monde accourt vers nous pour dire, faites ceci. On ne peut pas les refuser parce que c'est nos électeurs, ils sont nos employeurs. Ce sont eux qui nous ont envoyé ici. Mais nous avons remarqué que toutes les fois qu'on cherche, par vos collègues qui sont ici, pour dire aller vers le ministre, tout le monde refuse. Est-ce à dire que vous n'acceptez pas les demandes, les interventions des députés ?

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Médéwanou !

M. Ernest MEDEWANOU. Monsieur le président, il y a un phénomène dans le secteur éducatif qui nous appelle tous aujourd'hui. Tout à l'heure, le ministre même l'a abordé un peu de façon ordinaire comme si c'était une situation qui n'a pas d'inquiétude sur la société. Moi, j'ai été vraiment dans la désolation

totale. Cela ne m'étonne pas comme c'est lui qui le dit. C'est la question de dépeuplement de nos écoles c'est-à-dire l'abandon des classes par les écoliers et les élèves.

Monsieur le président, vous savez c'est un vécu, vous allez dans les écoles surtout dans les zones rurales aujourd'hui, il y a le phénomène d'abandon des classes systématique par les écoliers et les élèves, surtout les écoliers. Monsieur le ministre même l'a abordé de façon éclair. Moi, je voudrais demander, est-ce que le gouvernement a pris conscience de ce phénomène et qu'il y a des actions en étude ou bien pensées qui pourraient effectivement trouver une solution palliative au phénomène. Nous savons tous l'impact, sinon la nécessité pour tout individu, quel que soit l'emploi, le métier qu'il va entreprendre d'avoir au moins l'éducation de base. Cela apporte toujours quelque chose. Je veux être mécanicien, ou la situation sociale m'a amené à devenir mécanicien ou électricien... Il faudrait quand même qu'on puisse au moins rendre obligatoire comme le prescrit même la Constitution, l'éducation primaire, l'enseignement primaire. Quand monsieur le ministre a abordé la question de façon éphémère, de façon légère ; est-ce que le gouvernement a pris conscience qu'ils doivent effectivement penser à la question et trouver des

situations palliatives pour maintenir les écoliers tout au moins jusqu'à la fin de leur cursus scolaire primaire ?

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Aden !

M. Léon ADEN HOUESSO. A la suite de mes collègues, je voudrais remercier sincèrement le gouvernement par rapport à plusieurs actions menées. Aujourd'hui, quand le ministre a parlé de la construction des salles de classe, je peux dire que c'est vrai. Il y a eu beaucoup d'efforts dans ce sens. Dans le recrutement d'enseignants, il y a eu beaucoup d'efforts. Et j'étais très sidéré que la fois dernière, le président même a pris à cœur le problème du paiement des aspirants pour douze mois sur douze. Je suis très content.

J'avais posé aussi le problème de l'apparition des actes. Le ministre a fait diligence et les actes paraissent aujourd'hui, mais là où se trouve le problème, ce sont les rappels, qui motivent les enseignants à travailler, qui n'est pas aujourd'hui au rendez-vous. Ce n'est pas le domaine du ministre de l'enseignement, mais je voudrais lui demander de faire des démarches envers le ministre des finances pour que ce problème-là soit réglé. Si nous

parlons encore de l'insuffisance des salles de classe, c'est aussi vrai.

Si nous prenons l'exemple du complexe de Porto-Novo. Aujourd'hui ce qui se passe, c'est que les villes se dépeuplent au profit des périphéries. Si nous rentrons dans Porto-Novo centre aujourd'hui, ce ne sont que les vieux qui occupent les maisons. Les jeunes migrent vers Dowa et autres. Donc, si nous allons dans les zones périphériques de Porto-Novo, nous allons ressentir qu'il y a d'effectif. Or, la population était concentrée dans la ville. C'est pourquoi il y avait plusieurs groupes à l'école urbaine centre. Mais au fil des temps, les gens ont migré vers les périphéries, vidant la ville. Donc, il faut reconnaître aujourd'hui que dans les périphéries, il y a problème de salles de classe.

Je prends l'exemple d'une école à Akassato, à Agonmin. C'est une école à deux groupes. Il y a deux modules de trois classes construits en matériaux définitifs. Il y a un module qui a été construit par les parents. C'est en matériaux précaires. Mais il y a encore une classe sous des branchages, à Agonmin, à Akassato. C'est en ville. Si nous allons dans nos zones reculées, par exemple, si je prends l'école primaire publique de Dèvédji dans Bopa, c'est une école à six classes, mais qui a un module de trois classes. Il y a un autre

module qui devrait être construit, mais le chantier est resté intact, le chantier a été abandonné. Il faudrait que le ministre puisse voir ou bien le gouvernement puisse voir dans quelles mesures recenser les chantiers abandonnés, parce que là se trouve aussi un problème.

Et aussi, on doit revoir le coût des bâtiments. On doit tenir compte des sols. Parce que si nous prenons les zones des terres noires de Bopa, de Lalo, d'Adja-Ouèrè, de Pobè, on ne peut pas construire dans ces zones avec le même montant que dans les zones comme Porto-Novo.

Il y a des salles de classe qui sont inhabitées et même rasées parce que constituant des dangers pour nos apprenants. Des modules qui sont construits n'ont même pas fait dix ans et tout est déjà fendu. Cela constitue un danger.

A des endroits, on a même été obligé de raser. A d'autres endroits, c'est resté là et les gens n'y habitent pas.

C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, nous parlons encore de déficit de salles de classe. Il va falloir qu'on prenne ces situations-là en compte pour que le problème soit un peu réglé.

Mais, je voudrais aborder un autre pan qui constitue aussi un problème dans le système. Que l'Assemblée m'en excuse, je voudrais parler des moyens de

déplacement des inspecteurs et des conseillers pédagogiques (CP). La fois dernière, les chefs des régions pédagogiques (CRP) ont pris service à moto ; cela ne fait pas encore un mois. Parce que tous les véhicules dans les circonscriptions sont amortis, donc, les inspecteurs ont pris service la fois dernière à moto. Cela n'honore pas le système, c'est désolant.

Nous avons toujours parlé de ces moyens là ici et on nous a servi le leasing. Maintenant le leasing est parti et j'ai même essayé d'approcher certaines maisons de ventes de véhicules.

J'ai demandé des prix. J'ai fait une estimation pour voir à peu près ce que cela peut coûter à l'Etat. Si on pouvait même échelonner cela sur trois ans avec quatre milliards, on aurait résolu le problème de moyens roulants des CP et des inspecteurs.

J'ai fait une simulation. Je peux passer au ministre pour qu'il puisse jeter de coup d'œil. Mais je ne dis pas qu'il ne fait pas d'efforts dans ce sens, mais je voudrais lui demander de foncer encore un peu plus auprès du gouvernement pour que cette situation-là soit prise en compte.

Je vous remercie, Monsieur le président.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député
Ahouanvoébla !

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, j'ai suivi avec attention les réponses données par le ministre en charge des enseignements primaire et maternel sur la question au gouvernement posée par notre collègue Richard Allossohoun.

Je voudrais d'abord féliciter le gouvernement et le ministre des enseignements maternel et primaire pour toutes les réformes en cours dans le secteur, parce qu'aujourd'hui, la tendance est à la baisse. Il suffit qu'un parent ait un peu de ressources, il préférerait, il y a quelques années, envoyer ses enfants dans les écoles primaires privées, même parfois maternelles. Aujourd'hui, c'est l'inverse depuis que les grèves ne sont plus à la mode ; c'est ce que je dirai. Nous avons constaté que les parents, même aisés, préfèrent avoir leurs enfants dans les écoles publiques.

Toute mon admiration pour ce qui se fait quant à la formation des formateurs dans ce cadre. Toute mon admiration pour tous ceux qui sont autour du ministre et qui gèrent cette question liée aux résultats, puisque très sincèrement, lorsqu'il y a les examens pour la plupart du temps, la majorité ou si

non, les meilleurs viennent désormais des écoles publiques.

Néanmoins, Monsieur le ministre, j'ai quelques remarques à faire et la toute première, c'est de vous dire que vous êtes l'homme politique, l'homme avec qui nous avons de contact. L'homme à qui nous devons poser nos problèmes malgré les réformes fortes qui s'opèrent dans le secteur éducation. Et nous voulons nous assurer que vous avez l'emprise sur le Conseil national de l'éducation qui est mis en place, puisqu'il y a d'autres problèmes parallèles qui doivent être réglés et par vous et rien que par vous. C'est important de le savoir.

On peut tout mettre en place techniquement mais si le politique ne prend pas la dose nécessaire pour permettre à l'opinion que nous représentons, aux représentants du peuple que nous sommes, cela va être compliqué, puisque nous, on ne connaît pas ceux qui opèrent au niveau du conseil national de l'éducation. C'est vous que nous connaissons, vous devez créer un lien entre vous et les autres, et qu'ils sachent que c'est à travers vous que tout se saura.

Monsieur le ministre, avec la permission du président de l'Assemblée nationale, je voudrais vous prier dans le cadre de la sécurisation de la vie de nos enfants, de voir dans quelle mesure

vous allez délocaliser les écoles qui sont au bord des voies, des grandes artères. Et je vais prendre juste l'exemple de Porto-Novo. Quand vous quittez le pont de Porto-Novo pour aller à Sakété, nous avons trois écoles au bord de cette voie et vous pouvez imaginer ce qui se passe au bord de cette voie. Nous avons voulu que nous ayons des infrastructures de communication aisée, mais quand vous voyez ce qui se passe, ce n'est pas bien. Notamment, à l'école primaire en face de l'hôtel Freedoom palace, l'école primaire d'Avakpa, l'école primaire non loin du carrefour « Y », l'école primaire de Akonaboè juste avant un peu l'hôpital El Fateh, et enfants traversent les voies n'importe comment. Et cela crée vraiment des désagréments.

C'est important de voir ce que nous allons faire pour véritablement régler cette question et créer une délocalisation, parce qu'il y a beaucoup d'écoles primaires dans cette région et qu'on n'a pas besoin d'avoir. On pouvait utiliser ces espaces pour autres œuvres de développement.

Cela, j'ai donné l'exemple de Porto-Novo mais à Cotonou, vous ne pouvez pas imaginer combien d'écoles sont dans cette situation et créent souvent des problèmes pour les familles, et un parent se lève un matin et apprend que son enfant est à l'hôpital et on court et on est obligé d'aller.

Et tel que le collègue Aden a dit sur ce volet de sécurisation, très franchement, les grandes villes se dépeuplent pour les banlieues. Donc, les écoles sont, en réalité, dans les grandes villes, mais réellement leurs résidents sont en dehors des villes.

Cotonou se dépeuple à partir de dix-huit heures trente pour peut-être Akpakpa ou pour Calavi, ou pour Sèmè. Donc, voyons un peu comment on peut régler cette question pour que véritablement nous n'ayons pas de soucis.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je voudrais dire, qu'hier il y a peut-être deux écoles primaires dans une commune, il y avait peut-être un collège ou deux, trois collèges dans un département. Qu'il vous souvienne que moi je marchais de Avrankou pour Porto-Novo pour le collège, second cycle ; et les gens d'Adjarra, d'Adjohoun, de Bonou marchaient de leurs régions ou prenaient les vélos pour venir au CEG cycle 1 d'Avrankou.

Aujourd'hui, il y a des collèges dans tous les arrondissements de notre pays, parfois deux ou trois dans les arrondissements. Tirons un coup de chapeau aux gouvernements successifs qui ont œuvré pour cela, parce que ce n'est pas que le régime actuel. Mais quand je vais dans le secteur de l'enseignement primaire, nous constatons qu'il y a encore des

quartiers, des villages qui n'ont pas d'écoles primaires publiques. Qu'est-ce qui est entrain d'être fait pour régler pendant que, même à des moments donnés, des fondations décident d'ériger des écoles au nom du public, au nom de l'Etat dans certains quartiers ou villages ?

Je ne sais pas si vous savez ma proximité un peu avec le ministre des enseignements maternel et primaire. C'est un parent à moi. Non, je le dis ; je ne vais pas le dire hors micro. C'est pour que vous compreniez ce que chacun vit. Il n'a même pas le temps de s'occuper de ceux qui viennent lui poser les problèmes, notamment moi.

Cela fait quatre ans que j'ai demandé une école dans un quartier. C'est la seule école dans le quartier où les privées ont décidé d'ériger. Ils ont construit deux modules de deux classes, cela fait quatre classes et je lui ai demandé, il a la volonté de le faire, mais jusque-là il n'a pas pu le faire.

Nous avons obtenu d'une fondation un module de trois classes mais étant donné que ce sont les parents qui cotisent pour payer même les enseignants qui opèrent là, il n'a pas eu le temps de s'en occuper. Je demande au ministre très humblement de voir dans quelle mesure il va recenser tous ces genres de situations pour

que véritablement on érige ses écoles, qu'on leur donne le statut d'écoles primaires publiques et qu'ils envoient à travers leurs différentes commissions, les conseillers qui sont mis en place là, qu'ils envoient des enseignants dans ces écoles. Parce que c'est un souci pour nous. Et nous avons vraiment besoin d'avancer. Je sais qu'il fait beaucoup, il est du domaine, il est très compétent, il est là tout marche comme cela se doit, mais nous avons besoin d'avoir de répondant et il n'est que le seul répondant pour nous.

Monsieur le ministre, avec tous les honneurs dus à votre rang, je vous prie de reprendre votre bâton de pèlerin et voir ce que vous faites pour régler ses questions. Déjà que vous ne régler pas pour vos parents que nous sommes, je ne sais pas ce que les autres vont dire. Mais, prenez tout globalement et régler pour que véritablement les choses aillent dans le bon sens. Une fois encore, je vous dis toute mon admiration parce qu'aujourd'hui les écoles privées se dépeuplent au profit des écoles publiques. Je vous remercie monsieur le président.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Gbénou !

M. Paulin GBENOU. Vous voudrez leur dire de se taire parce que c'est moi qui ai la parole.

M. le président. Allez-y !

M. Paulin GBENOU. Quand vous avez des gens d'une qualité formidable, vous avez du plaisir à parler le français et à convaincre. Moi, j'ai eu vraiment du plaisir à écouter le ministre de l'enseignement maternel et primaire, je suis son parent. Pour ceux qui ne le savent pas, je vous dis ce soir qu'il est mon oncle maternel. Moi !

Monsieur le président, nous avons suivi avec plaisir le diagnostic qui a été fait par le ministre des enseignements maternel et primaire, les solutions préconisées par le gouvernement et ce qui est entrain d'être fait. Rien qu'à entendre cela, il n'y a pas d'autres raisons que de les encourager. Mais tant qu'il reste à faire, c'est considéré que rien n'est fait. Mon intervention prendra le caractère d'une exhortation. Il manque d'enseignants, nous en avons parlé. Il serait normal, comme vous l'avez déjà dit, que vous envisagiez faire un recrutement important pour la rentrée 2022-2023, que vous pariez au plus pressé, et que cela soit une réalité avant la rentrée.

D'autre part, des aspirants sont recrutés. Pour améliorer leurs conditions de vie, l'idéal serait qu'avant la rentrée prochaine, ils

soient payés douze (12) mois sur douze (12).

Monsieur le président, il faudrait être du secteur des enseignements maternel et primaire pour se rendre véritablement compte des problèmes qui sont les leurs. Beaucoup d'écoles à construire. C'est normal qu'il en manque à des endroits donnés. S'il y a possibilité, si c'est le coût de construction qui est très élevé, essayez de voir s'il y a possibilité de recourir à... dans certaines localités. Commencez comme cela, le temps d'avoir suffisamment de moyens pour satisfaire les besoins qui sont en attente.

Je ne serai pas très long, Monsieur le président.

Voilà l'essentiel de ce que j'ai à partager avec vous ! Que le ministre des enseignements maternel et primaire donne le meilleur de lui-même pour faire paraître la mutation avant les vacances. Il aurait fait œuvre utile. Et vous verrez comment cela sera applaudi par les enseignants. Ce n'est pas à force de parole que l'on est exaucé. Je crois que je peux m'arrêter là.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Madame Dagniho, vous avez la parole.

Mme Rosine DAGNIHO. Je remercie le ministre par rapport à ses efforts quotidiens. Certains collègues ont pris en charge mes préoccupations à savoir : le député Nobimè Agbodranfo et le député de Bopa. Néanmoins, monsieur le ministre, vous avez encore du pain sur la planche. Je souhaiterais que vous sillonniez nos circonscriptions respectives en visitant seulement deux villages par circonscription. Allez dans les hameaux pour toucher du doigt la souffrance de nos écoliers. Vous allez toucher du doigt ce qui se passe. Je suis de la dix-huitième circonscription. Prenez un village de chez moi à Lokossa, à Kpinnou par exemple. Vous allez voir ce qui se passe. Il n'y a pas de salles de classe. Allez à Bopa. Il n'y a pas de salles de classe. Je vais vous énumérer certains villages et vous envoyer la liste. Vous verrez que la fin de la souffrance n'est pas pour tout de suite. Il y a un problème, monsieur le ministre, c'est le problème des tables et bancs. Monsieur le ministre, savez-vous que vos écoliers, mes enfants, les enfants du Bénin s'asseyent à même le sol pour étudier ? J'en ai rencontré récemment dans un village de Glazoué quand on sillonnait les cantines scolaires. Les enfants, de beaux enfants du Bénin qui s'asseyent à même le sol. Tout le monde a eu la chair de poule. Il y en a chez moi aussi à Lokossa. Et nous, législateurs que nous sommes, les tables et bancs, on en fabrique tout le temps.

Depuis que moi j'ai été élue, lors de la septième et maintenant de la huitième législature, je ne fais que fabriquer des tables et bancs. C'est un problème qui fait pitié, monsieur le ministre. Législateurs que nous sommes aujourd'hui, ce n'est plus les députés d'entre-temps. Les données ont changé. Ce ne sont pas des députés de l'époque des Ahouanvoébla. Les députés d'avant étaient très heureux et on pouvait faire des dons comme on le voulait. Nous sommes suffoqués et on en a ras-le-bol. Comme le disent les Anglais, « everytime, everyday is the same ». Monsieur le ministre, je vous en supplie. Nous sommes fatigués parce qu'aucun député ne peut lever son petit doigt aujourd'hui et dire : « Je n'ai jamais fabriqué de tables et bancs dans une école ». C'est monnaie courante. Aidez-nous. Aidons-nous réciproquement pour que nous aussi, puissions vivre au moins un peu notre temps. Parfois, cela devient même du chantage : « Depuis qu'on t'a demandé de faire des tables-bancs, tu n'en as pas fait. D'accord, on verra ! ». Voilà ce que nous subissons ! Je veux savoir ce que font... parce qu'il y a beaucoup de charges qu'on a déléguées aux mairies aujourd'hui. Expliquez-nous si effectivement, les maires doivent s'occuper de la construction des salles de classe et de la fabrication de tables-bancs, parce que ce que nous entendons aujourd'hui... si c'est cela, nous devons pousser un

ouf de soulagement pour vraiment travailler avec nos maires, afin qu'ils connaissent leurs rôles sur les terrains. Je ne veux pas trop monopoliser la parole.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Madame Ahyi, vous avez la parole.

Mme Chantale AHYI. Nous ne doutons nullement des intentions et des efforts du gouvernement au chevet de notre école. Bien au contraire, nous apportons nos justes encouragements à l'exécutif qui a placé l'école au cœur de ses préoccupations. Le président de la République est très attaché à l'instruction, à une éducation de qualité et voilà pourquoi face à un chantier titanesque, il faut une organisation solide. C'est ce que nous observons aujourd'hui avec la régularité des années scolaires, le rehaussement du niveau de nos enfants qui sont heureux aujourd'hui d'aller à l'école. Le Bénin fait cas d'école avec l'avènement des cantines scolaires. Les populations en sont profondément reconnaissantes au gouvernement. La question de l'enseignement primaire se résume à la résolution de l'équation : infrastructures scolaires et ressources humaines qualifiées. Elle mérite une particulière attention. L'Etat fait d'énormes efforts, mais la question reste

difficile de lisibilité. Nous n'arrivons pas à bien mesurer, à bien en noter les avancées. Tellement c'est à l'observation, nous voyons qu'il y a encore des niches de difficultés. Quand, dans la capitale économique, quand à Cotonou, après tout l'assainissement qui est fait, après tous les travaux d'asphaltage et tout ce qui est fait dans notre cadre de vie, au bout d'un arrondissement, vous tombez dans un quartier où, l'infrastructure scolaire même est installée dans un environnement quasi insalubre, avec des risques pour la sécurité de nos enfants. Il ne passe un jour, en tant que habitant de la ville de Cotonou, que nous ne soyons sollicités pour accompagner les parents d'élèves qui du reste, sont très heureux et appellent le gouvernement encore à l'effort. Et nous le faisons encore ainsi. Nous savons la tâche difficile. L'école béninoise vient de très loin. Avec les réformes qui sont menées, elle irait encore plus loin par rapport à tout ce que nous voyons. Nous voulons, monsieur le ministre, être les porte-voix des parents. Nous voulons être les porte-voix de cette génération qui applaudit, parce qu'elle est heureuse d'être assidue à l'instruction et à l'éducation. Pour juste vous dire que la question qui est posée ici, mérite une halte nécessaire pour que les différents acteurs puissent se comprendre.

Ensuite, je souhaiterais qu'on puisse comprendre comment est organisée l'intervention des collectivités locales. J'entends les mairies au chevet de ces écoles. Nous n'arrivons pas très bien à identifier très clairement leur parcelle de pouvoir. Il n'est pas rare d'entendre dire que grâce à l'attention de la mairie, il est arrivé ceci et cela parce que tout cela participe d'une certaine campagne politique. Nous savons bien qu'il existe un Etat central qui a à cœur d'accompagner nos petits bouts de chou sur le chemin de l'éducation et de l'instruction. Nous voulons vraiment que tout ceci soit clarifié pour éviter toutes ces confusions au cœur desquelles les populations se retrouvent. En tout cas, nos justes encouragements pour tout ce qui est fait.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Monsieur le député Akpovi, vous avez la parole.

M. Eustache AKPOVI. Avant de venir vers monsieur le ministre, je voudrais d'abord remercier notre collègue Allossohoun qui a posé cette épineuse question. C'est une question qui impacte toutes les régions du pays.

Dans l'intervention du ministre, nous avons compris que le chef de l'Etat a placé à la tête de ce département ministériel, un

véritable technicien. Il est connaisseur de la chose que constitue l'enseignement primaire.

Monsieur le ministre, à l'avènement de ce régime de la rupture en 2016, vous avez fait cas d'un déficit de douze mille (12.000) salles de classe et de douze mille (12.000) enseignants dans l'enseignement primaire. Le Programme d'actions du gouvernement 1 (PAG 1) a réduit en partie ce déficit en consacrant la construction de six mille (6.000) salles de classe et le recrutement de milliers d'enseignants aspirants.

Monsieur le ministre, ce gouvernement a effectivement fait beaucoup d'efforts, puisque dans le Programme d'actions du gouvernement 1 (PAG 1), on a vu les efforts louables qui ont été faits. Dans le Programme d'actions du gouvernement 2 (PAG 2) aussi, à travers les prévisions, nous avons constaté que vous avez de véritables ambitions pour la consolidation et l'émergence de l'éducation dans l'enseignement primaire. Monsieur le ministre, vous avez fait beaucoup d'efforts. Le gouvernement a fait beaucoup d'efforts mais les problèmes persistent toujours. Vous avez fait cas tout à l'heure, du dépeuplement des villes au profit des régions périphériques. Cela fait que nous notons l'existence de classes vides dans les grandes villes contrairement aux régions périphériques où nous constatons

un manque criard de salles de classe. Moi, je suis venu d'une région qui n'est pas aussi nantie. Je suis venu d'une région qui a de sérieux problèmes dans le cadre de l'enseignement primaire. Dans ma région, il y a encore des villages où les enfants continuent d'aller à l'école sous des paillotes. Et en ces périodes de pluies diluviennes, vous imaginez avec moi, les conditions dans lesquelles ces enfants pourront continuer à étudier. Il va de soi que malgré tous les efforts qui ont été consentis, le gouvernement puisse encore aller beaucoup plus loin. Que le gouvernement consacre davantage le budget général de l'Etat à régler efficacement ces problèmes parce que comme quelqu'un l'a si bien dit ici, quel que soit ce que vous devenez, vous devez passer par l'enseignement primaire. L'enseignement primaire étant le socle de toute éducation.

Monsieur le ministre, en dehors de cette situation de manque de salles de classe dans les zones périphériques ou dans les hameaux, dans certaines régions du pays, nous constatons que les communautés, les populations continuent de recruter, sur fonds propres, des enseignants dans certaines écoles. Ils ont l'habitude de les appeler « les enseignants communautaires ». Parfois, parce que ne maîtrisant pas tous les mécanismes du système éducatif dans l'enseignement primaire, ils arrivent à faire recruter des gens

qui n'ont pas le niveau ; ce qui crée de sérieux problèmes dans l'enseignement qui est donné à ces enfants. Je voudrais savoir si on ne peut pas trouver un mécanisme par lequel on peut impliquer les chefs de région pédagogique dans cette manière de recruter les enseignants communautaires.

Monsieur le ministre, quelqu'un a déjà parlé des difficultés que les enseignants de l'enseignement primaire ont en ce qui concerne les rappels. Il est bien vrai que ce n'est pas votre domaine. Mais quand même, vous pouvez insister auprès du ministre des finances pour que l'on puisse permettre à ces enseignants de rentrer de façon beaucoup plus rapide en possession de leurs fonds.

Le gouvernement a pris la décision de payer les aspirants douze (12) mois sur douze (12). C'est une bonne déclaration et je pense que nous allons veiller, vous et nous, pour que cela puisse transparaître dans la réalité demain, parce qu'aujourd'hui, tous ces enseignants se comportent comme des chiens de Pavlov. Juste à l'annonce de cette bonne nouvelle, ils ont déjà commencé par saliver. Il va de soi que demain, nous puissions constater que ce qui est dit l'est et que ce qui est dit est fait.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Dègla !

M. Benoît DEGLA. Je voudrais, à mon tour, féliciter le ministre pour la qualité des réponses qu'il a apportées à la question de notre collègue sur ce problème qui, comme vous l'avez évoqué, est préoccupant dans toutes les contrées de notre pays.

Il est vrai que la décision de rendre gratuite l'école, sans études prospectives, a créé une pléthore d'infrastructures scolaires un peu partout et parfois, de façon fantaisiste. C'est le lieu de féliciter le gouvernement pour l'effort d'assainissement et certainement, c'est ce qui fait qu'on constate ce nombre de salles de classe vides d'élèves.

Je voudrais simplement solliciter le ministre pour que les structures en charge de la construction de ces six mille (6.000) fois deux (2) salles de classe à travers les deux PAG, que ces structures inventorier véritablement d'abord les zones dotées de classes où il n'y a pas d'effectifs avant que d'autres salles de classe n'y soient érigées.

Je suis d'une localité où j'ai pu vérifier, à travers le projet BID, je n'ai qu'un seul module de quatre (4) classes. Et presque chaque année, je suis obligé de sortir de l'argent pour construire ou alors pour couvrir la toiture des salles de classe en matériaux précaires. Il y a une école située dans une zone où il n'y a pas une (1) seule salle

de classe en matériaux définitifs. En dehors des planchages, c'est en matériaux précaires. Cela veut dire qu'injustement, beaucoup de classes des écoles ont été construites dans des zones et cela, de façon inopportune ou au gré des décideurs. Aujourd'hui, c'est le lieu de savoir où construire, où se manifeste le besoin.

Monsieur le ministre, les réformes qui sont entreprises ne doivent pas leur réussite sans qu'on pense aux écoles privées. A Cotonou, c'est normal qu'on dise que nous avons des effectifs de trente (30), de quarante (40) élèves, simplement parce qu'il y a des écoles privées. Elles sont nombreuses, ces écoles privées qui absorbent ces élèves. C'est vrai que l'engouement vers les écoles privées n'est plus celui qu'on connaît aujourd'hui, n'est plus celui d'il y a quelques années, mais elles continuent de contribuer à cela, il ne faut pas l'oublier.

Je ne sais pas si le CNE qui est en rapport avec les ministères en charge de l'enseignement pense à ce qu'il y a lieu de faire pour que l'école privée soit également prise en compte comme un facteur qui permet l'élévation du niveau de l'éducation de nos enfants au Bénin. On a l'impression que ce sont seulement les écoles publiques qui font le travail. La dernière fois, je n'ai pas eu la réponse et je voudrais profiter de cette occasion pour également en parler.

Monsieur le ministre, lorsque vous allez dans les zones rurales, vous avez trois (3) problèmes. Il y a le manque de classes qu'on ne peut pas nier. Vous avez été honnête, il y a trois mille (3 000) classes inoccupées du fait des décisions hasardeuses. Mais cela ne va pas nous empêcher de dire que les localités d'où nous venons, nous constatons qu'il y a manque criard de salles de classe.

Il y a le manque d'enseignants qui est le second problème. Nous avons des effectifs pléthoriques. La règle, c'est soixante (60) élèves par classe. Donc, tout en vous encourageant dans tout ce que vous faites, il faut dire que nous avons encore du travail à faire en la matière. Parce que, c'est la phase première de l'éducation d'un enfant, et l'acquis au niveau primaire permet de développer en l'enfant des capacités pour les cycles qui suivent. Merci pour tout ce que vous faites !

Nous espérons vraiment que la soirée que vous passez avec nous, où les collègues se sont exprimés sur les problèmes de l'école, que ces problèmes vont faire l'objet d'un condensé avec vos structures, votre staff et pourquoi pas avec le SNE parce qu'il y a le CNE également et avec les structures du ministère de la décentralisation. Je veux parler du ministère de la décentralisation, les communes, puisqu'on dit, mise à transfert de compétences. Je ne sais pas si le

transfert de compétences est suivi du transfert de moyens. C'est cela le problème. Puisque je dis, il y a des maires partout, mais les problèmes subsistent également partout.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Yahouédéhou !

M. Janvier YAHOUÉDEHOU. Je joins également ma voix à celles qui m'ont précédé pour adresser mes félicitations à monsieur le ministre. Mes félicitations, parce que son ministère est l'un des plus sensibles et les plus difficiles à gérer, sans occulter le fait que c'est un ministère ingrat. Tant que les enfants naîtront, les problèmes continueront par survenir. On ne peut donc qu'être fier et vous encourager pour tout ce que vous faites.

Ma question vient du fait que vous avez parlé de recrutement en vue. Cela pose le problème de qualité des enseignants. Vous savez, les histoires d'aspirants, c'est une calamité pour l'éducation de nos enfants. Il n'est pas rare de voir des enseignants incapables de s'exprimer. Je suis tombé sur un enseignant qui a écrit « les indiens » avec « zin ».

(Rires)

Donc, au-delà de tout, je voulais dire quelle est la qualité des futurs enseignants que vous voulez prendre ? Je me rappelle encore, lorsqu'on était enfant, le dossier des jeunes instituteurs révolutionnaires. C'était pour pallier les problèmes d'enseignants que le gouvernement révolutionnaire avait pensé à cela. Mais après, ils ont été recyclés. Ils sont allés faire l'école normale. Et certains ont pu avoir le CEAP, le CAP, etc. Ils sont devenus des enseignants de très haute qualité. Est-ce qu'il ne faut pas envisager une formule pour que ces aspirants s'améliorent pour une meilleure qualité de l'éducation, de l'instruction de nos enfants ? Encore une fois félicitations, monsieur le ministre, félicitations à toute votre équipe.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Député Anani !

M. Joseph ANANI. Je voudrais, à mon tour, saluer et remercier le ministre des enseignements maternel et primaire, ici présent, et lui dire sincèrement merci pour la clarté de ses réponses. Des syndicalistes intrépides comme le député Gbénou lui ont dit ses satisfécits. Cela veut dire que quelque chose de bien se fait effectivement dans ce ministère-là.

Monsieur le président, vous le savez bien, avant d'être ici, j'étais maire. Et nous connaissions tous la situation de l'école béninoise avant l'ère de la rupture. Une situation presque catastrophique, lamentable, parce que c'était une période où un collaborateur pouvait menacer son directeur d'affectation. C'était une période où le maire n'avait pas le droit de dire, il y a eu un enseignant au moins affecté pour la classe mais qui ne vient pas. Chef de la circonscription scolaire (CCS), qu'est-ce que vous faites ? On vous répond : « qui est le maire ? ». C'était cette période. C'était la période où les enfants déambulaient dans les rues. Mais aujourd'hui, face à cette situation, que fait un gouvernement responsable ? Nous avons vu les décisions, les options que vous avez opérées. Une gestion saine, une gestion des ressources aussi bien humaines que matérielles, rationnelles, et c'est cela qui a conduit, par endroit, à des fusions de classes. Je n'ai pas pu garder le mot que vous avez opté pour quand on regroupe, par exemple le CI et le CP.

Moi, je salue cela. Parce que je viens d'une commune qui a été tout le temps classée dernière du Bénin après le CEP. Puisque si on affectait un enseignant dans cette commune, personne ne voulait y aller. On dit : c'est une commune inondable. Qui veut vivre dans l'eau ? Ils ne sont pas aquatiques.

Mais aujourd'hui, les gens s'en vont. Ils y vont aujourd'hui, parce qu'il y a de la rigueur dans la gestion. Des collègues me répondent, c'est normal. Ce qui manque, c'est le contrôle des enseignants dans ces écoles. Quand ils sont en classe, est-ce qu'ils travaillent véritablement ? Ou bien ils sont présents physiquement mais ont la tête ailleurs ? Je crois que c'est l'autre pan du chantier que je voudrais vous inviter à aborder.

Je voudrais sincèrement, à l'instar des autres collègues, déplorer ce qui s'est passé et qui nous a conduits à la situation où par endroit, il y a des pléthores de classes, des classes vides, alors que dans d'autres localités, les enfants sont là nombreux, mais il n'y a pas de classes.

Je me rappelle comme si c'était hier, quand nous étions encore conseillers communaux, il nous avait été demandé de classer les écoles par ordre de priorité de besoins. Et nous délibérions en session de conseil communal et envoyions au ministère. Mais tout cela se mettait de côté. Ou ce sont des interventions parallèles qui s'opéraient et ce sont les écoles qui n'ont pas le besoin, où le besoin est moindre, c'étaient ces écoles qui bénéficiaient de ces infrastructures. C'est ce qui a conduit à tout ce que nous déplorons aujourd'hui. C'est pour cela que je dis qu'il faut poursuivre

cette gestion rationnelle. C'est important si on veut sauver l'école béninoise.

Enfin, je voudrais exhorter, comme mes collègues l'ont dit, à avoir un regard de plus en plus bienveillant à l'endroit de nos frères aspirants au métier d'enseignant (AME). Excusez-moi le terme, ils sont aspirants. C'est le vocable qu'on leur prête, mais si vous discutez avec eux, si vous les interrogez, ils ne se considèrent pas comme aspirants. Pour eux, ils ont besoin de faire quelque chose pour avoir de l'argent. Il faut les fidéliser, il faut les rassurer pour qu'ils fassent le travail avec amour, avec cœur, sinon c'est une transition pour eux, le temps de trouver autre chose.

Quand c'est comme cela, je ne sais pas quel enseignement ils vont donner à nos enfants. C'est pour cela qu'on les paye douze (12) mois de salaire sur douze (12). Je distingue, c'est un grand pas, parce qu'on a suivi le gouvernement pendant la tournée où presque partout, les parents, à leur place, ne disent rien, prenant la parole pour dire mais comment je vais investir sur mon enfant, il va jusqu'à l'université, revient, trouve un job, neuf (9) mois après, il n'a plus le salaire. Il a déjà une famille qu'il nourrit, des enfants et tous viennent encore manger dans le foyer des parents. Que ce n'est pas normal. Je crois que le gouvernement a commencé par trouver la solution qu'il faut à cette

situation et nous voudrions vous encourager pour cela.

Merci beaucoup, Monsieur le président pour la parole que vous m'avez donnée.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. C'est le dernier inscrit.

M. le président. Merci chers collègues ! Nous allons prier le ministre de prendre la parole pour répondre aux préoccupations des députés. Bon ! Mais s'il y a des questions auxquelles vous n'avez pas pensé, parce que cela a besoin des recherches, vous voudriez bien nous envoyer ces réponses par écrit après.

Merci de prendre la parole !

M. Salimane KARIMOU. Je salue les députés pour la pertinence des interventions et si j'ose faire un résumé, je voudrais dire que tout ce que j'ai entendu confirme l'existence de disparités tant en infrastructures scolaires qu'en enseignants. C'est dire que dans nos travaux, nous avons déjà anticipé sur ces questions.

Cependant, je voudrais quand-même, eu égard à l'importance du sujet, tenter de répondre intervenant par intervenant, sauf si

votre agenda ne le permet pas, sinon j'ai fait l'effort de résumer en trois grands pôles essentiels, tout ce que j'ai entendu.

Je pense que cette formule-là vous convient ?

MM. les députés. Oui !

M. Salimane KARIMOU. Merci beaucoup !

Alors, il y a une question de fond que j'ai relevée à travers les diverses interventions. La question de fond, c'est quid de la planification dans le domaine de l'éducation ?

Si aujourd'hui, on se met à déplorer de fermeture à hauteur de plus de trois mille (3.000) salles de classe, cela veut dire que dans les prévisions, on s'était amusé entre griffes. Je dois pouvoir rappeler que c'est l'héritage. Cela ne s'est pas passé, ce n'est pas de notre fait que nous étions amenés à procéder à des fusions. C'est ce dont le gouvernement de la rupture a hérité. Il fallait résoudre les problèmes.

Mais, en matière de planification, il existe dans chaque ministère et beaucoup plus au niveau de l'éducation, et du secteur des enseignements maternel et primaire, une direction centrale

qu'on appelle la Direction de la programmation et de la prospective (DPP). Et là, on fait de planification à court, moyen et long terme. Je peux déjà vous dire qu'actuellement, nous savons déjà quel est l'effectif des apprenants du primaire que nous attendons d'ici 2026. Cela tourne déjà autour de deux millions (2.000.000) au niveau du public. Et combien de salles de classe nous aurons besoin pour les accueillir ? Actuellement, nous sommes autour de trente-six mille (36.000) salles de classe pour ceux qui sont là qui tournent autour d'un million huit mille (1.008.000). Alors combien d'enseignants par rapport au ratio que nous avons établi ? On connaît déjà cela. Donc, c'est planifié depuis ce temps et on travaillait pour cela. Mais du fait de notre ... ce que je peux appeler nos pratiques quotidiennes, on a peut-être essayé de mettre de côté les normes qui régissent les créations, les ouvertures et on en a créé là où il n'en fallait pas. Et on n'a pas eu d'apprenants et l'Etat était obligé d'envoyer des enseignants qu'il devrait payer à la fin de chaque mois ; ce qui devrait également alourdir le budget de l'Etat.

Autres éléments essentiels que j'ai essayé de regrouper pour apaiser les uns et les autres : l'engagement du gouvernement de la rupture quant au financement de l'éducation va grandissant. Le budget de l'Etat a prévu, en termes de dépenses publiques, pour

l'éducation, à partir de 2022, au-delà de 32% des dépenses publiques pour l'éducation par rapport au 28% hérités en 2016. Et c'est dans ces allocations financières que l'Etat a réussi à faire tout ce qu'on nous avons décrit tout à l'heure en termes de construction et d'équipement en mobiliers.

De même, le troisième pilier que je voudrais prendre en la matière, lorsque l'on se pose la question de savoir quand est-ce que cela va finir ?

Je ne vais pas nous apeurer, mais c'est l'éducation qui est ainsi. Je vais vous dire, cela ne finira jamais parce qu'il faut toujours investir dans l'éducation. Et nous sommes dans un contexte où la démographie évolue d'année en année. Donc, les besoins de l'éducation sont là. L'Etat fait face aujourd'hui aux besoins actuels avec les moyens dont il dispose. Les partenaires techniques et financiers accompagnent l'Etat. Il y a des fondations qui accompagnent l'Etat, il y a des Organisations non gouvernementales (ONG) qui accompagnent l'Etat en termes d'investissements, d'équipements, et même de fourniture de kits. Donc, beaucoup d'efforts sont fournis aujourd'hui.

Autre élément de point d'attention ! Vous en avez parlé et qui nous interpelle tous, Monsieur

le président de l'Assemblée nationale : c'est la question de la baisse des effectifs.

C'est une réalité aujourd'hui. Et nous devons pouvoir nous mettre ensemble pour résoudre ce problème. Je l'ai dit, il y a quelques jours que cela ne s'explique pas et encore moins se justifier. Les moyens déployés depuis 2016 jusqu'aujourd'hui dans l'éducation sont des moyens colossaux, tant par l'Etat que par les partenaires que j'ai cités tout à l'heure. Il y a des fondations et des ONG qui investissent énormément dans l'éducation aujourd'hui, mais on ne comprend pas que les effectifs baissent d'année en année. Là également, je n'ignore pas le fait que cela varie d'une localité à une autre. Mais nous faisons la moyenne au plan national. Et c'est cela qui est inquiétant. Quand on fait la moyenne au plan national, il y a régression. Il y a la régression qui nous interpelle, nous devons beaucoup travailler. Et là, je réponds au député qui a parlé de ce que la loi a prescrit en la matière. L'enseignement primaire est obligatoire. C'est la Constitution qui l'a dit. La loi d'orientation de l'Education nationale en République du Bénin est revenue là-dessus. Cela veut dire quoi ?

Cela veut dire que tout enfant en âge d'aller à l'école, doit y être. C'est une obligation parentale, et l'Etat met les ressources à

disposition. Nous avons parlé à un moment-là, j'étais dans le document que j'ai approuvé, le taux brut de scolarisation aujourd'hui au Bénin. Aujourd'hui, nous avons un taux brut de scolarisation au Bénin qui avoisine les 120%. Cela paraît bizarre. Cela veut dire quoi ?

Cela veut dire que nous avons des disponibilités d'accueil aujourd'hui, qui permettent de prendre en compte tous les enfants en âge d'aller à l'école. Ce n'est pas cela le problème aujourd'hui. Et là également, on prend en compte les diverses interventions et c'est cela qui fait que par endroit, des communautés s'organisent, des gens s'organisent pour créer d'écoles, parce qu'on estime qu'il y a d'enfants qui doivent aller à l'école, même si c'est en défaveur des textes en la matière.

Vous avez voulu savoir quelle est la procédure en termes de création et de construction. Aujourd'hui, les textes obligent toute communauté qui voudrait avoir une école primaire, à en manifester le désir à travers un écrit. C'est le point de départ. Ce n'est pas l'Etat qui va faire.

Alors, lorsque la communauté exprime ses besoins, cela veut dire qu'en amont, elle a déjà mis les infrastructures en place, en matériaux définitifs, pas en matériaux précaires, c'est-à-dire qu'en réalité, si nous sommes

nous-mêmes, on ne devrait pas avoir dans les localités des infrastructures en matériaux précaires. Donc, les textes prévoient que cela soit en matériaux définitifs, équipés en mobiliers. Donc, là où on dit qu'on n'a pas de mobiliers, c'est parfois choquant, mais on assume parce qu'on est aujourd'hui responsable.

Et lorsque cela est fait, la communauté, appuyée par les élus au plan local, formulent leur demande, envoient la demande au niveau ministériel par les structures déconcentrées. Une équipe se déploie sur le terrain pour aller constater l'effectivité de ce qui est mis sur papier. Et là, l'équipe se réunit au plan national, en passant par les départements et suit ce qu'on appelle le Conseil consultatif national (CCN). Et on autorise les créations. On autorise les ouvertures. Alors, si c'était respecté en la matière, on ne devrait pas avoir ces problèmes aujourd'hui. Là également, c'est l'héritage, quelque chose que nous devons pouvoir corriger ensemble. Alors, si l'Etat devrait maintenant en construire aujourd'hui, je reviens à la question relative aux relations entre l'Etat central et les collectivités territoriales. Les textes, arrêtés, je dirai arrêtés portant mise en œuvre du décret, lequel décret également se réfère à la loi sur la décentralisation, la loi qui confère aux collectivités territoriales la construction, l'équipement des infrastructures

scolaires même jusqu'au recrutement d'enseignants. Aujourd'hui, on a pris des textes pour responsabiliser les collectivités territoriales. Et depuis 2016, nous sommes là, on peut parler de cela. Avant l'année budgétaire, avant la mise en place du budget, nous nous essayons d'écrire à chaque maire, communes à statut particulier, communes à statut intermédiaire, communes ordinaires pour lui demander d'exprimer ses besoins en matière de construction d'infrastructures scolaires. Donc, c'est les collectivités territoriales qui sont censées savoir là où elles ont des problèmes, là où elles veulent que l'on construise d'écoles et également dans l'organisation ministérielle, la construction est suivie en même temps d'équipements en mobiliers. Donc, cela veut dire quoi ?

Cela veut dire que c'est le prestataire qui gagne le marché de construction, qui l'équipe en même temps. Ce qui fait que les prévisions budgétaires prennent en compte tout cela. Quand on dit un module de trois salles de classe, c'est construction et équipement en mobiliers. Alors, quand on écrit aux communes, on a déjà défini le montant. Cela varie entre vingt-trois (23.000.000) et vingt-cinq (25.000.000) millions, ces dernières années, en fonction de l'état du sol et également en fonction de la localité. Et ce sont ces ressources-là que nous mettons

ensemble, on prend un arrêté interministériel, ministère sectoriel, ministère de l'économie et des finances et par commune, pour que les finances envoient ces ressources dans les comptes de chaque commune. Donc là, quand c'est fait, le ministère sectoriel n'est plus engagé. Le ministère sectoriel ne fera que le suivi. Et jusqu'à présent, il ne fait que le suivi, s'assure que ce qui est envoyé, est effectivement utilisé. Mais je dois également vous dire qu'au cours de l'un de nos suivis, on a constaté que cela n'a pas été toujours le cas, ou bien au niveau des collectivités territoriales, les gens n'ont pas les compétences nécessaires. Donc, le député qui a posé la question de transfert de ressources, il y a eu transfert de ressources financières, mais il n'y a pas eu certainement un transfert de ressources humaines. C'est ce qui justifie les réformes en cours au niveau de la décentralisation que vous constatez. On est en train de mettre en place aujourd'hui, des ressources humaines, les compétences nécessaires, parce que les maires nous avaient dit entre temps qu'ils ne savaient même pas comment procéder pour sélectionner, au plan local, l'entrepreneur qui pourrait gagner le marché.

Aujourd'hui, dans les communes, il y a une Personne responsable des marchés publics (PRMP), qui est là et désormais ce problème ne va plus se poser au niveau des

collectivités territoriales. Donc, ce n'est qu'en 2022 qu'on a commencé par résoudre un problème qui existe depuis des années, depuis le début de la décentralisation.

Voilà un peu comment cela fonctionne par rapport aux infrastructures scolaires ! C'est le volet recrutement des enseignants qui continue d'être géré au niveau central et la question des enseignants communautaires que nous avons aujourd'hui encore, je vous l'ai dit tout à l'heure dans ma présentation, depuis 2019, l'Etat a pris la résolution ferme de finir avec le déficit d'enseignants.

En dehors des enseignants gagnés à travers la fusion, en dehors des enseignants gagnés à travers le redéploiement et les recrutements, il y a eu des recrutements massifs en même temps de plus de dix mille six cent quatre-vingt-six (10.686) ressources mises à disposition, procédures lancées. Et on a recruté des gens. On a aidé même des gens à aller dans des régions reculées. On les a déplacés. Mais malheureusement, aujourd'hui, on n'est pas encore à dix mille (10.000), parce que certains sont allés dans les localités, ils se sont débrouillés pour revenir parce que... Donc, ce sont les questions essentielles aujourd'hui mais l'Etat ne va pas se décourager. C'est pourquoi on a dit qu'en dehors de ce programme des aspirants au métier

d'enseignant qui est une situation d'attente, l'Etat s'est engagé à partir de la rentrée prochaine dans un recrutement d'enseignants professionnels. Je dois rappeler que parmi les aspirants que nous avons aujourd'hui, il y a des titulaires du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique, des titulaires du certificat d'aptitude pédagogique, c'est-à-dire des gens qui ont fréquenté une école normale en bonne et due forme. Là également, on doit pouvoir dire que c'est une présomption de qualification. Ce n'est pas parce qu'on a forcément le diplôme, qu'on est déjà compétent. Sinon que dans le lot, il n'y a qu'une minorité de bacheliers. Tous ceux-là ont été mis dans la base de données à partir d'un test auquel ils ont tous été soumis. Nous avons sélectionné les meilleurs. Aujourd'hui, dans la base, nous avons encore près de huit mille (8.000), qui sont encore en attente et qu'on peut redéployer à tout moment. Mais la logique actuelle du gouvernement, c'est qu'on finisse avec cette situation d'attente à partir de la rentrée prochaine et qu'on ne parle même plus d'aspirant au métier d'enseignant. On travaille pour cela et ce serait dans le pire des cas que ce ne sera pas ainsi, à partir de la rentrée prochaine. Alors, le problème de douze mois sur douze ne va plus se poser. Nous allons résoudre le problème une fois pour de bon.

Maintenant, le problème qui nous concerne tous, c'est que, quand ils seront dans nos localités, parce que quand on est en début de carrière, il y a forcément des difficultés. Alors, lorsqu'ils seront dans nos localités, qu'on puisse leur réserver un accueil qui leur permet d'y rester pendant longtemps. En dehors de ce que nous envoyons aux collectivités territoriales pour la réalisation d'infrastructures scolaires, l'Etat a créé également une agence dénommée aujourd'hui, l'Agence pour la construction des infrastructures pour le secteur de l'éducation. Une agence qui fonctionne. C'est vrai que par le passé, il y a eu quelques difficultés avec les premiers animateurs de cette agence. Mais aujourd'hui, c'est bien structuré.

Et fort heureusement, aujourd'hui, j'ai reçu le directeur général de cette agence, accompagné de ses collaborateurs, venus présenter leur feuille de route par rapport aux années scolaires à venir. Nous leur avons transféré également depuis 2019, les ressources leur permettant de pouvoir mettre à disposition les infrastructures scolaires. C'est vous dire, chers députés à l'Assemblée nationale, que le problème préoccupe énormément le gouvernement et il n'hésite pas à mettre les moyens à disposition pour pouvoir le résoudre. Mais une fois encore, je vais répéter qu'on ne pourra pas dire que ce serait la fin. On va toujours rester dans la logique

d'assurer l'éducation de la progéniture.

Voilà, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, l'essentiel de ce que je peux vous dire pour le moment ! Si vous le permettez, nous allons, pour les autres questions qui n'ont pas eu de réponse tout de suite, vous envoyer les éléments de réponse par écrit.

M. le président. Nous voudrions bien remercier le ministre pour la clarté de ses réponses et pour la maîtrise du sujet. Je sais que nous ne pouvons pas être totalement satisfaits. C'est une question récurrente, avec des préoccupations sempiternelles. Donc, quel que soit le gouvernement en place, la question de l'enseignement, surtout l'enseignement de base, est une question qui traversera toujours tous les âges. Je voudrais remercier le gouvernement. Pourquoi le gouvernement ? Je voudrais remercier le gouvernement pour avoir répondu à l'appel des représentants du peuple. Vous savez, dans la mémoire collective, on dit souvent qu'il n'y a pas séparation de pouvoirs, que celui qui dit Assemblée nationale, dit le gouvernement et que c'est des députés godillots. Et si d'aventure, les ministres n'étaient pas arrivés aujourd'hui, qu'est-ce que vous auriez pu entendre comme commentaires sur les réseaux et

dans les médias ? C'est la preuve que le gouvernement-même est conscient que le législateur qui a prévu que l'Assemblée nationale doit contrôler l'action du gouvernement, a bien vu. Le gouvernement ayant pris conscience, sait que lorsqu'il est interpellé pour se présenter devant la représentation nationale, c'est un devoir. Et ne pas venir serait comme une négation des règles de la République, de la Constitution. Les questions ont été traitées avec beaucoup de délicatesse et de professionnalisme. Vous voyez, rien que l'enseignement seul a pris la moitié du temps, par rapport aux trois (3) autres questions. C'est la preuve que nous sommes vraiment préoccupés par la question de l'enseignement. Et vous êtes, vous aussi, restés assidus. Je fais toujours cette remarque. C'est très important pour moi parce que j'ai vu beaucoup. J'ai vu à travers toutes les législatures comment l'on pouvait rester jusqu'à cette heure pour des questions orales au gouvernement. Moi, je vous félicite. Je félicite le gouvernement autant que je félicite les députés qui sont devenus très assidus et écoutent comme des élèves attentifs à tout ce qu'on dit. Cela m'a toujours frappé et je le dirai chaque fois. Sinon, à cette heure et pour des questions au gouvernement, l'hémicycle aurait déjà été vidée.

Merci beaucoup au gouvernement !

Merci aux députés qui sont restés pour entendre le ministre sectoriel, traiter de la question qui nous était chère !

Ceci dit, avant de suspendre la séance, je voudrais appeler votre attention sur la journée internationale du sport au service du développement et de la paix. Les institutions de la République sont invitées à cette journée. C'est demain et cela se passera à l'Institut national de l'éducation physique et sportive (INEPS), l'ancien Institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et du sport (INJEPS). Demain matin à partir de neuf heures, il y a cette journée internationale au service de la paix. Compte tenu des échéances qui arrivent, nous sommes souvent interpellés par tout ce qui concerne la paix. Vous allez voir que tous ceux qui défilent dernièrement au cabinet du président de l'Assemblée nationale, ne parlent que de paix. Je suis ouvert à tous ceux-là qui demandent une audience pour parler de la paix. Donc, c'est à ce niveau que le comité national olympique du Bénin a mis cette journée sous le parrainage du président de l'Assemblée nationale. Demain cela s'ouvrira avec quatre (4) communications à l'INEPS. Le samedi, il y aura une marche pour la paix. Toutes les institutions de la République, la société civile, tout ce beau monde est invité sur l'esplanade. Chacun devra avoir un carton blanc en main qui

symbolise la paix. Ceux qui pourront faire la marche sur toute la distance, le feront. Ceux qui pourront faire une tranche, feront une tranche. Cela sera précédé aussi par une allocution du président de l'Assemblée nationale qui parraine l'événement. Donc, demain matin, pour ceux qui pourraient faire le déplacement, qu'ils se rendent à l'INEPS, et pour d'autres avec leur jogging le samedi matin à huit heures pour la marche de la paix.

Voilà l'information que je voulais porter à votre connaissance ! Il n'y aura pas le parapheur là-bas pour signer, mais c'est quand même pour la paix. Et la paix n'a pas de prix, comme le disait l'autre. La paix est un comportement. Je vous invite à avoir le bon comportement qui va symboliser effectivement la paix.

Monsieur le ministre, représentant du gouvernement, nous vous remercions.

Nous remercions les journalistes qui font toujours le relai de ce que nous faisons.

Les assistants qui sont les techniciens de l'ombre, nous vous remercions tous.

En attendant de nous revoir pour ceux qui le peuvent, je dis bien pour ceux qui le peuvent, demain à l'INEPS ou alors samedi pour la marche avec un carton blanc. Nous ne sommes pas exigeants sur les

dimensions. Cela peut être un carton aux dimensions du Règlement intérieur ou un carton comme n'importe quoi d'autre. De toutes les façons, pourvu que ce soit un carton blanc qui symbolise la paix.

Sur ce, permettez-moi de suspendre la séance qui sera reprise dès que vous aurez l'information à travers les canaux habituels.

(La séance est suspendue à vingt heures une).

* * *

* *

*

Porto-Novo, le jeudi 16 juin 2022

La secrétaire de séance,

Sofiatou SCHANOU AROUNA

Le président de séance,

Louis Gbèhounou VLAVONOU